

cirque naturel de l'essonne

Document de travail

Juin 2016



plan programme 2017-2021

Un projet partagé pour le Cirque naturel de l'Essonne

Un engagement commun

Un calendrier

Des outils et des moyens

Sommaire

Le Cirque : un territoire P. 4

Méthodologie P. 7

Le périmètre d'étude P. 8

Diagnostic et orientations P.9

- Découverte du Cirque
- Le Cirque habité
- Des usages qui façonnent le paysage du Cirque
- Une mosaïque de milieux naturels

Le Cirque en projet - Usages et vocations P. 27

- Travaux prioritaires
- Travaux paysagers
- Travaux d'aménagement
- Travaux écologiques

Éléments de contexte P. 65

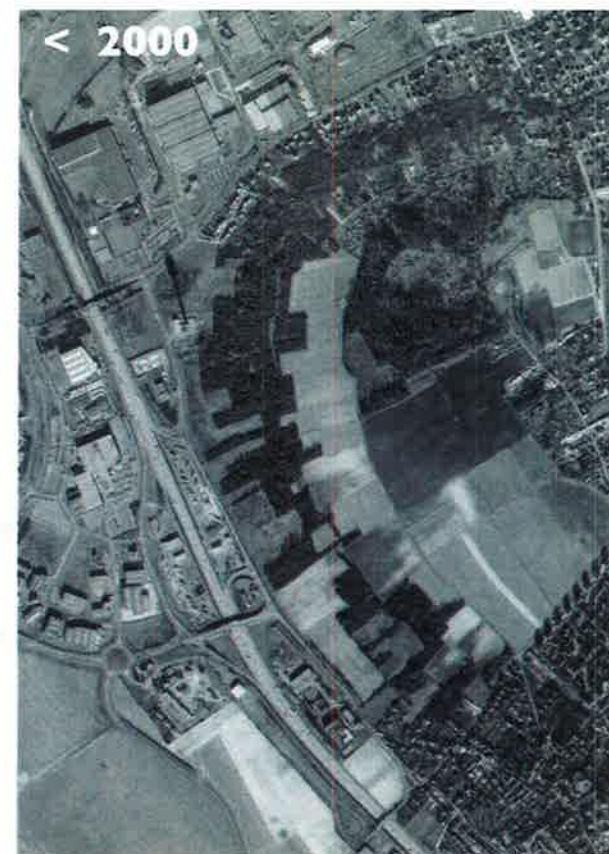
- Urbanisme
- Maîtrise foncière
- ENS
- PDIPR

Mise en œuvre P. 79

- Outils d'intervention
- Accompagnement du projet
- Études complémentaires
- Gouvernance
- Mobilisation citoyenne
- Observatoire
- Coûts prévisionnels
- Calendrier



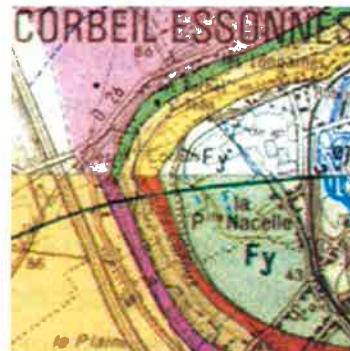
<<< Une géographie et des usages ont façonné ... et façonnent toujours le paysage du Cirque



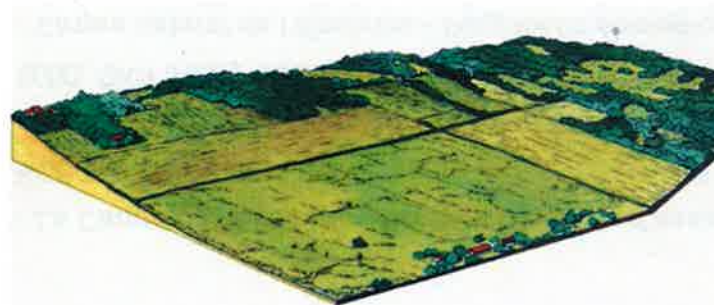


Le Cirque : Un territoire

- Un "Cirque", ensemble géomorphologique majeur (formation d'un méandre en bordure du plateau de Brie)
- La confluence entre Seine et Essonne
- Un relief en amphithéâtre
- Un patrimoine géologique intéressant (falaises alluviales avec affleurements de calcaire de Champigny)



Extrait carte géologique



Bloc diagramme sur le Cirque de l'Essonne



Levé topographique du Cirque de l'Essonne

<<< Une intégration des études existantes :

- **Le Cirque de l'Essonne - Schéma directeur d'assainissement Essonne rive gauche** / BCEOM, Oct. 1994, SIARCE
- **Etude des sols et de la végétation du Cirque de l'Essonne / Sol paysage** Mars 2000, SAN d'Evry-Courcouronnes
- **Cirque naturel de l'Essonne - Diagnostic écologique et propositions de gestion** / Les Snats, Déc. 2003, Conseil général
- **Inventaire des coléoptères du Cirque naturel de l'Essonne** / Energy, Pierre Dufrène, Déc. 2003, Conseil général
- **Le devenir du Cirque de l'Essonne** / Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, Avril 2004, CAECE
- **Le Cirque naturel de l'Essonne - Synthèse historique, recueil de témoignages, identification des sources patrimoniales** / Philippe Viette In Situ, Juillet 2004, Conseil général
- **Levé topographique** / Géometric, Déc. 2006, Conseil général
- **Schéma directeur communautaire des circulations douces**, 2008, CAECE
- **Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2012-2021)** / CG91-CENS, Biotope, Déc. 2011, Conseil général
- **Schéma directeur d'assainissement de Corbeil-Essonnes / SEGI**, Sept 2011, SIARCE
- **Diagnostic écologique du territoire et élaboration d'un schéma directeur de la biodiversité urbaine** / Alisea, 2013-2014, CAECE
- **Schéma fonctionnel du Val de Seine** / Biotope (en cours), Conseil général
- **Schéma Directeur d'assainissement Essonne rive gauche - Le Cirque de l'Essonne** / SIARCE , BCEOM, octobre 1994

<<< Méthodologie



Juin 2013

COPIL décidant de confier au CAUE et au Conservatoire des ENS la réalisation d'un plan-programme de préservation et de valorisation du Cirque.

2013 à 2015

Prospections de terrain, compilation des études existantes.

Entretiens avec les ac-teurs locaux (Conseillers départementaux, CAECE, SIARCE, communes, services de l'État, associations locales).

17 Septembre 2016

COPIL (reprise des échanges, accord autour d'un programme partagé et contractualisé de préservation et de valorisation du site).

**Novembre à
Décembre 2016**

Nouvelles réunions de travail avec les communes.

11 Décembre 2016

COPIL (visite du site, recueil des souhaits des communes, intégration des projets locaux d'aménagement, redéfinition de la zone coeur et des périmètres ENS).

Janvier 2016

Rencontre entre le CD91 et les associations locales.

Mars à Juin 2016

Délibération des collectivités sur la mise à jour du classement ENS/PDIPR, Mise à jour du plan-programme.

Fin Juin 2016

COPIL (présentation du plan-programme modifié et des principes de la convention de biodiversité urbaine).

Cirque naturel de l'Essonne Périmètres d'étude

<<< Le périmètre d'étude

- La zone "cœur" (objet de ce projet commun)
- La zone "territoire périphérique"

2 zones d'étude imbriquées:

- > La zone «cœur» (130 ha) => espaces naturels et agricoles du Cirque = zones N des documents d'urbanisme
- > La zone «territoire» (554 ha) => le site et son environnement proche (urbanisation, infrastructures, connexions avec l'Essonne et les marais en amont...), à étudier dans un second temps



Février 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés



Diagnostic & orientations

- Découvrir
- Habiter
- Pratiquer
- Gérer la mosaïque de milieux naturels

Document de travail

<<< Entretiens du Cirque / découverte du territoire

Espaces à partager, espaces de promenade, de pédagogie.

Maillage de liaisons douces

Pérenniser le chemin de randonnée et débroussailler les sentiers sur les coteaux. Les inscrire au PDIPR.

Rendre visible cet espace, aucun panneau n'en indique les accès. Le rendre accessible au plus grand nombre.

Prévoir des espaces de stationnement pour les futurs usagés.

L'espace doit être planté en bas et rester ouvert sur le Cirque : l'esprit d'un parc ouvert sur le coteau.

Réaliser des stationnements intégrés dans la partie haute du Cirque, vers l'antenne : il faut pouvoir se garer et descendre...

Réfléchir à un parcours, sentier pédestre qui permettrait de parcourir la totalité du site.

Il faut des range-vélos sécurisés.

Pouvoir venir en transports en commun.

Réfléchir aux accès, risques de dépôts sauvages et intrusions.

Valoriser les paliers du bas jusqu'à l'antenne pour comprendre et découvrir le Cirque.



Découverte du Cirque

- Observatoire du territoire

Depuis le rond point (RD26) en belvédère comme depuis les lignes de crête, le territoire visible dans lequel s'inscrit le Cirque est immense. On lit la « grande géographie »... les horizons perçus dépassent l'échelle du Cirque.

- Les horizons du Cirque

Depuis l'intérieur du Cirque, le regard est exclusivement porté vers les coteaux et les lignes de crête d'un espace plus refermé. La co-visibilité est constante.

- Gradation des vues sur le Cirque de l'Essonne

> Depuis les hauts

Un panorama exceptionnel (rond-point, abords du collège)

Des belvédères ponctuels remarquables : vues cavalières sur le Cirque

Des fenêtres vers le Cirque depuis les quartiers de Lisses sur la ligne de crête

Certaines sont fermées à cause de l'enfrichement

Découverte du Cirque et vitesse (perception dynamique)

Des accumulations de publicité brouillent la lecture du site

Traitement des avenues en ligne de crête, type voies rapides, qui empruntent davantage au vocabulaire des zones d'activités qui bordent le site

> Depuis le milieu

Chemin-balcon : cheminement suivant une courbe de niveau

Fermetures visuelles en fonction de l'enfrichement des parcelles

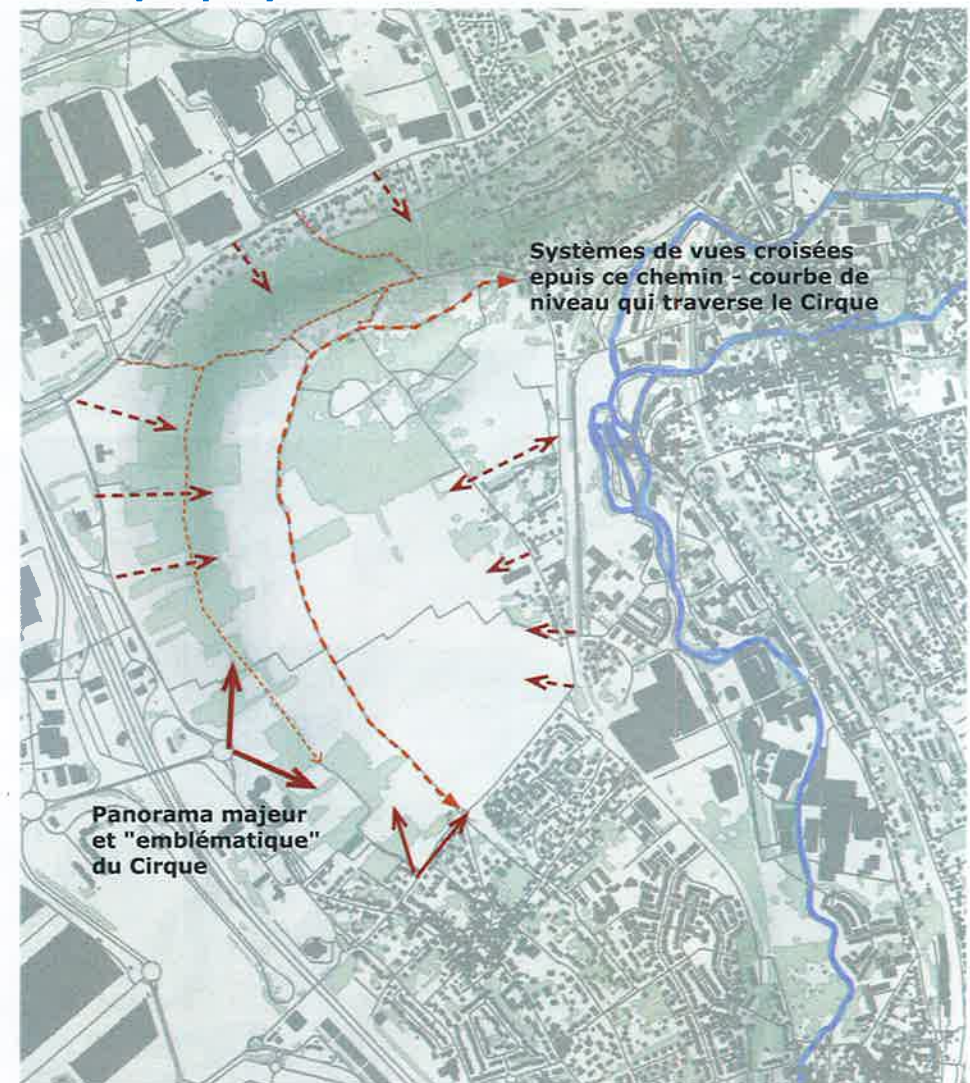
Nombreux arbres fruitiers existants et groupes d'arbres "pris" dans ces friches

> Depuis le bas

Qualité des transitions entre urbanisation et espace agricole

Coupures d'urbanisation qui offrent des vues cadrées vers le Cirque

Le Cirque perçu

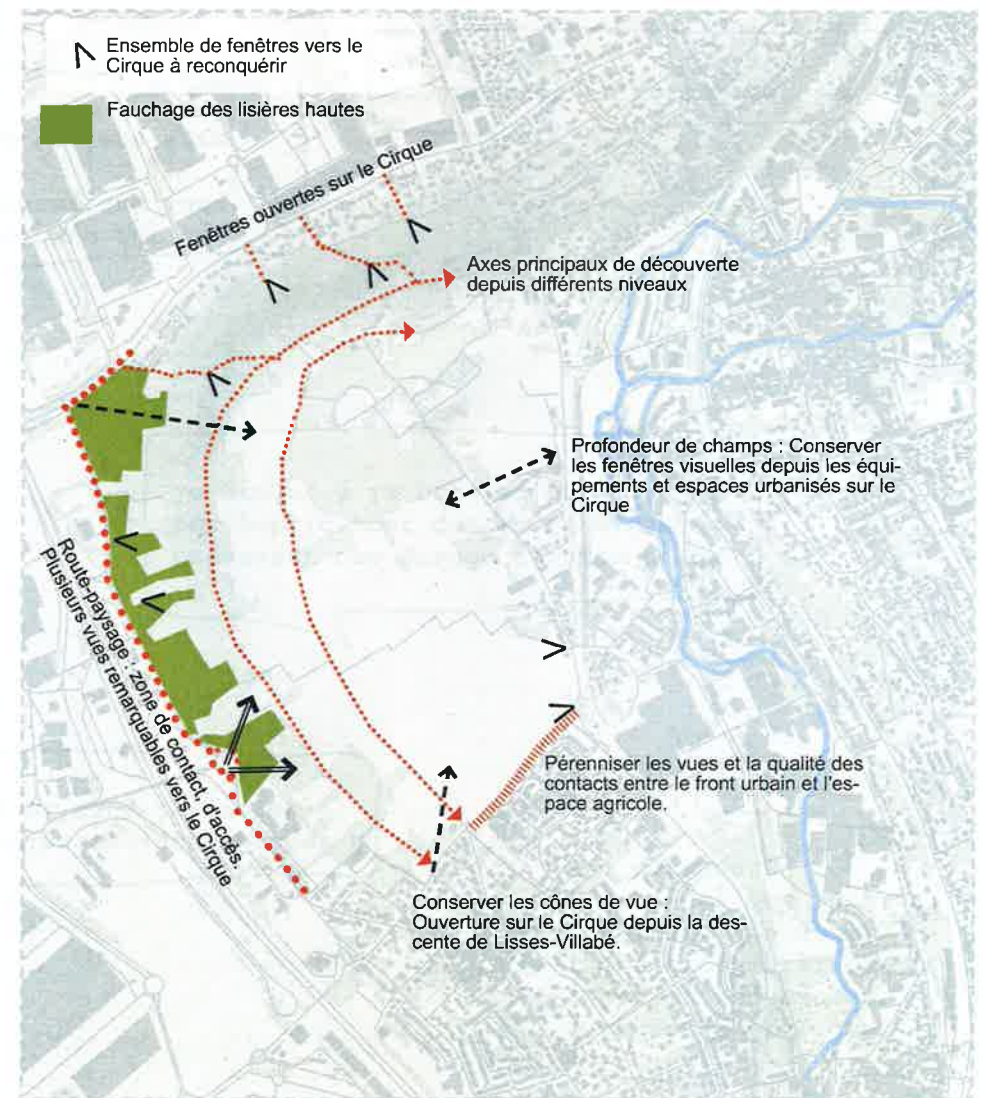


---> Ensemble de vues vers le cœur du Cirque (existantes ou à reconquérir)

Découverte du Cirque

- Conforter les belvédères et situations en balcon sur le Cirque (ex : vue majeure depuis le rond-point dit du Requin)
- Maintenir-reconquérir les espaces ouverts des coteaux qui permettent les vues (exemple : fauchage des lisières hautes)
- Aménager ces points de contacts visuels avec les horizons remarquables, en créant certaines fenêtres et ouvertures vers le site, y compris à partir des chemins.
- Pérenniser certaines vues depuis les espaces urbanisés autour du Cirque (coupures d'urbanisation, fonds de parcelles ouverts vers le Cirque), afin de mieux intégrer le Cirque à la ville.
- Conforter la lecture du Cirque depuis tous les "étages" que forment les "chemins-niveaux"
- Suppression des éléments brouillant la lecture du site (publicités principalement)

Orientations



<<< Entretiens du Cirque / Habiter

Un espace de loisir partagé, il faut ouvrir le Cirque à tout le monde.

Les associations sont prêtes à s'impliquer dans le projet.

Faire un état des lieux, recensement des propriétaires/ usagers des maraîchers et des jardins d'agréments.

Pour une vraie appropriation publique du site par la population, organiser une sensibilisation.

Organiser une grande réunion de débat public pour que le CD présente le projet à la population.

Associer les établissements scolaires à proximité qui pourraient bénéficier de ces espaces verts.

Communiquer davantage sur ce site pour lui donner une identité.
Les associations veulent être associées.

Réglementer et recomposer les maraîchages

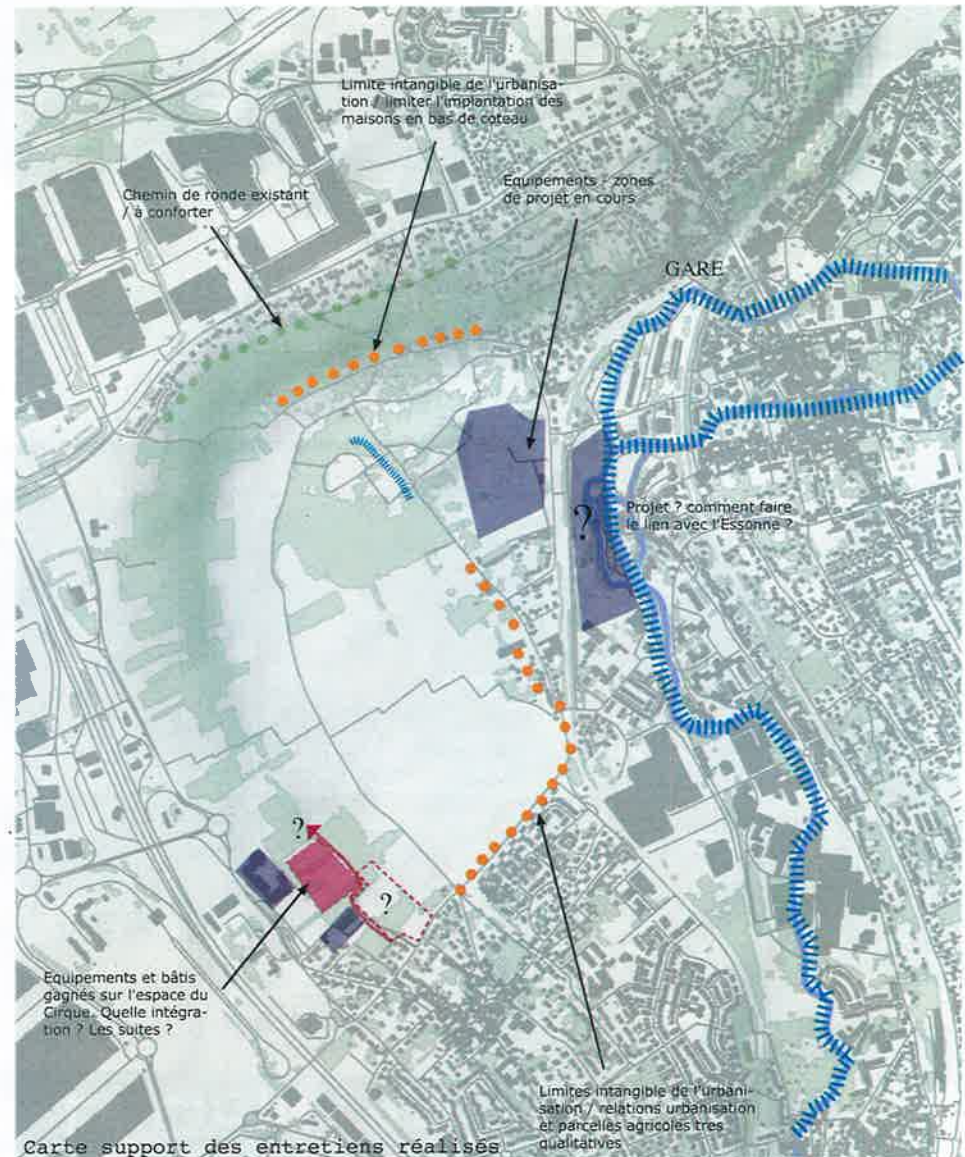


<<< Le Cirque habité

- Le Cirque lieu de vie et de travail, de loisirs ...
- Une inscription liée à la géomorphologie du Cirque, très liée à son histoire également, exemple : papeterie (jardins ouvriers, peupleraies, etc.)
- Des quartiers périphériques de différentes natures (toutes les époques représentées : pavillonnaires, habitat industriel, installations précaires, etc.)
- Des ensembles patrimoniaux qui dialoguent avec les horizons du Cirque (ex: Cité industrielle de Villabé).
- Des lisières contrastées (s'ouvrir sur le Cirque / lui tourner le dos, ...)

Les espaces déjà urbanisés sur la ligne de crête ou sur le coteau se cachent ou se coupent des espaces naturels du coteau (clôtures opaques, chemin de ronde incomplet...)
- Un espace fragile : le relief produit des situations de face-à-face constantes
 - Un espace fragilisé par l'étalement urbain à ses franges. Les opérations d'urbanisation très exposées sont la principale source de dégradation des paysages de cet ensemble. La géographie du site met en situation de belvédères et de co-visibilités permanentes ...
 - Des opérations récentes (équipements et urbanisation) ont "entamé" les franges du site et fragilisent cette entité remarquable de l'Essonne. Rupture d'échelle, fractionnement d'un ensemble naturel et agricole ... L'urbanisation « entrant » dans l'espace ouvert et exposé du Cirque, et les friches se développant en haut de coteau participent à brouiller la lecture des bordures et dénaturent les horizons emblématiques du Cirque.
- Les gens du voyage
 - Une occupation des parcelles qui échappe à la réglementation,
 - Un "quartier" constitué non raccordé aux réseaux

Le Cirque vécu



<<< Le Cirque habité

- Une entité encore lisible mais ...

Pérenniser définitivement les limites de l'urbanisation sur l'ensemble du Cirque. Espace naturel et agricole fragile : le moindre "grignotage" de l'espace aura un impact visuel très important et fragilisera, voire menacera l'entité du Cirque.

- Recomposer les lisières

Traitement des lisières : certains fronts urbains sont à recomposer, d'autres sont à ouvrir vers l'espace du Cirque, d'autres encore comme la cité industrielle de Villabé sont à valoriser (contact qualitatif entre le front urbain et l'espace agricole)

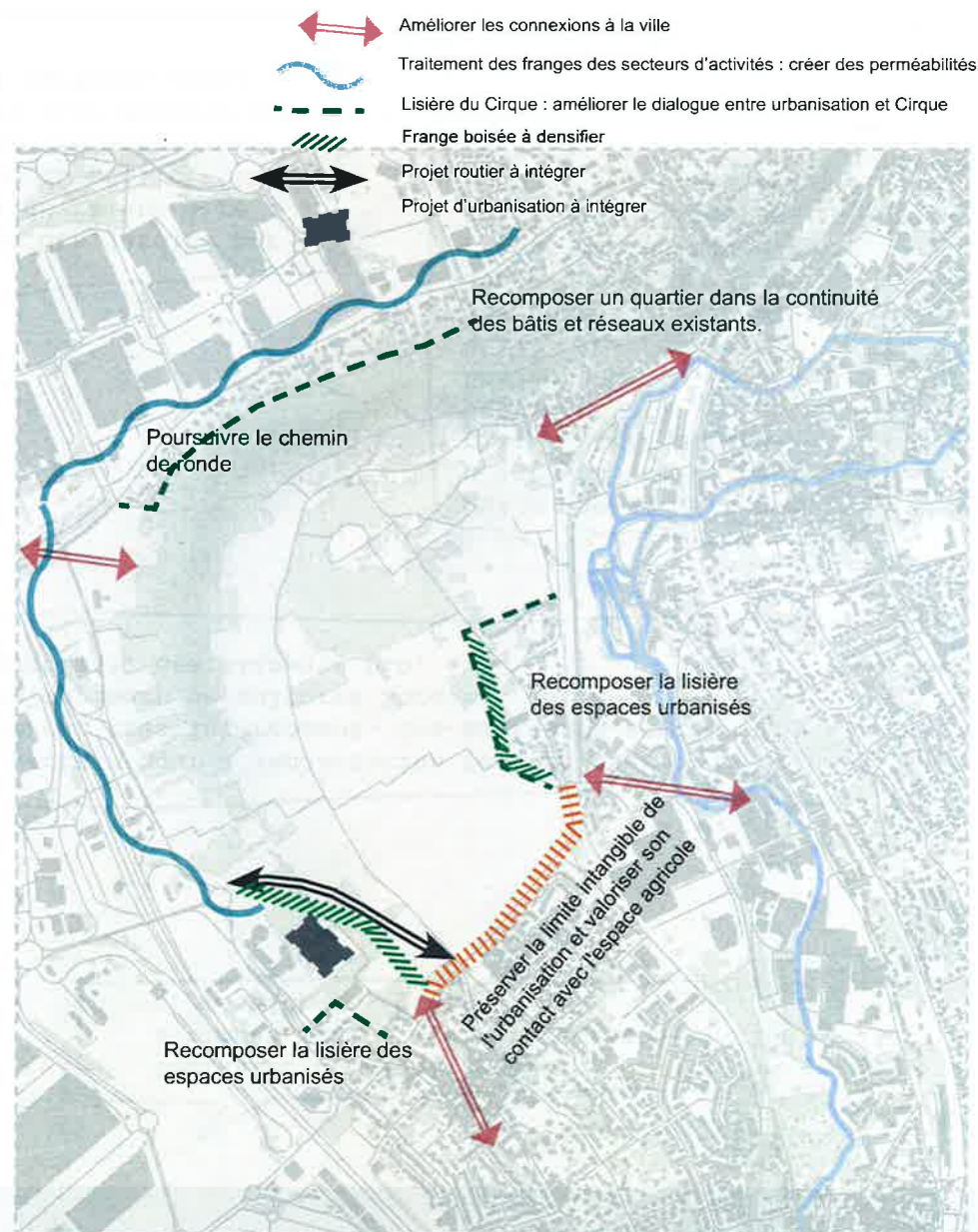
- Continuité des maillages de chemins et liens avec les quartiers limitrophes

Lier davantage les rues et les quartiers avec l'espace du Cirque : Chemins de rondes, passages, liaisons avec les chemins du Cirque, ...

- Une zone de passage

Si le projet routier devait aboutir, l'intégrer au mieux dans le site, maintenir les continuités piétonne et écologiques, en profiter pour recomposer un front urbain intangible.

Orientations



<<< Entretiens du Cirque / Pratiquer

Favoriser la mixité des usages.
Il faut sécuriser le site et
valoriser ses accès

Nécessité de réglementer
les usages

Planter du maraîchage.
Bâtiment pour l'activité agricole
et maraîchère, pédagogie

Ce serait un site parfait pour l'implantation de maraîchers.
Un projet d'AMAP serait très intéressant. Les habitants sont
motivés par le développement de cultures locales, de la
proximité des productions, des aliments bio, ...

Les frontières des équipements
sportifs de Corbeil pourraient
être redessinées (en conservant
une ouverture visuelle entre rue
et Cirque)

Des parcelles de jardins ac-
cessibles aux PMR

Revoir la localisation des jardins par-
tagés : les parcelles devraient être
mises à la disposition du public via une
association de jardins familiaux. Les
organiser autrement et plus ouverts sur
l'espace public, sans bardages occul-
tants

Oui à une autre forme
d'agriculture : pépi-
nières, AMAP et pro-
duction, ...
Les vergers de Cor-
beil : les poires,
les pêches de vigne,
les oignons, la vigne
... sont des cultures
qu'il serait intéres-
sant de retrouver sur
le site

Des usages qui façonnent le paysage du Cirque



Des usages qui façonnent le paysage du Cirque...

... mais une érosion de la mixité des usages.

Les différents secteurs qui correspondent à de multiples usages sont de moins en moins lisibles et circonscrits : les accès, les cheminements, les franges...

> Agriculture(s)

Cette activité économique centrale sur la partie plane du Cirque est garante de la qualité des paysages. Elle permet d'en lire la géographie.

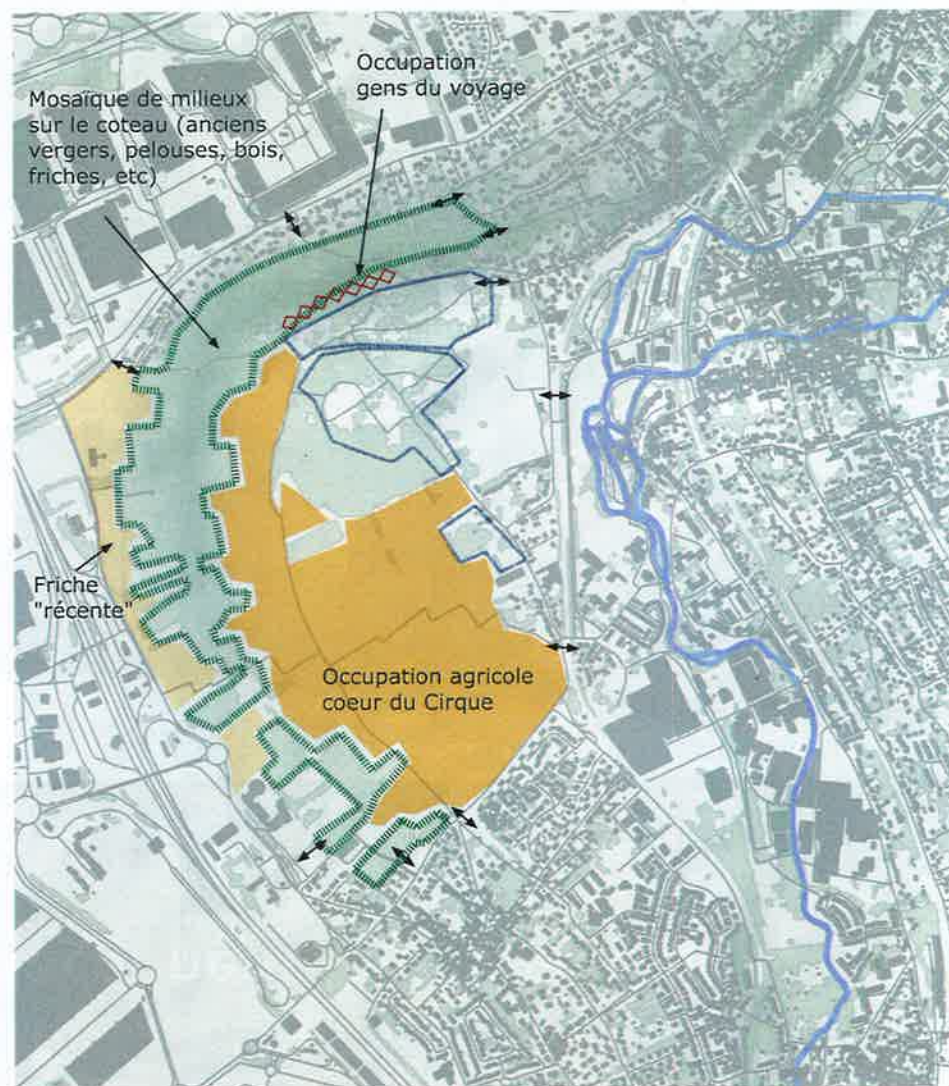
> Les jardins familiaux

- Une occupation ancienne (appropriation illégale depuis plusieurs décennies)
- Retranchements dans les milieux humides et déboisement de la peupleraie en fin de vie
- Problème d'accès, stationnement, ...
- Problèmes sanitaires et de pollutions
- Une limite mouvante... les jardins gagnent du terrain
- Des sites de dépôts sauvages, zone de non droit, d'aménagements précaires, sentiment d'insécurité, etc.
- Une occupation des terrains qui ne profite pas aux habitants des trois communes riveraines

> Circulations

- Des accès confidentiels
- Des chemins existants dont la hiérarchie et la visibilité ne permettent plus la découverte du Cirque.
- Des sentiers de coteau qui s'enfrichent

Le Cirque vécu



↔ Accès vers le Cirque

Des usages qui façonnent le paysage du Cirque

Créer les conditions d'une mixité d'usages :

- Se promener / fréquenter / pratiquer

Ouverture du Cirque (à la vue, aux usagers piétons, vélos - piste cyclable en ligne de crête, connectée avec les plans vélos et au PDIPR existant, etc.)

Accès sécurisés / hiérarchie des chemins / continuités entre quartiers et Cirque / circulation sécurisée dans l'ensemble des espaces du Cirque.

- Une agriculture / des agricultures

Conforter le maintien de l'activité agricole au cœur du Cirque, activité économique garante de la qualité des paysages (assurer les continuités et accès aux parcelles, etc.).

Favoriser l'implantation future de projets "différents" (maraîchage, circuits courts, etc.) sur les lisières du site.

- Création d'équipements récréatifs

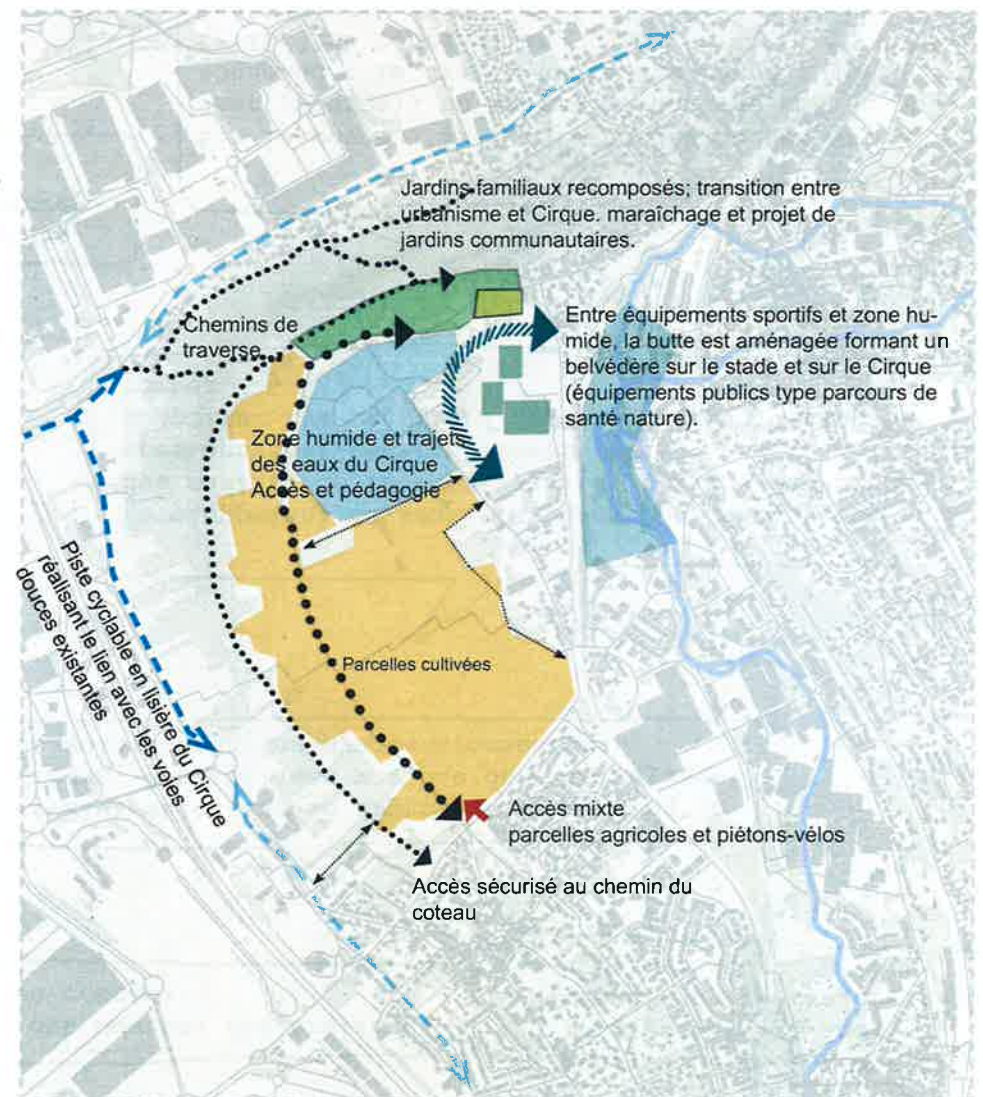
Partant des équipements sportifs existants et profitant d'un ancien remblais... puis vers les chemins du Cirque : circuits thématiques entre sport et nature, parcours de santé, etc.

- Recomposition de l'espace des jardins familiaux

Situés en zone humide, les jardins familiaux doivent être réimplantés en pied de coteau faisant le lien entre secteur urbanisé et fond du Cirque.

Un espace circonscrit : des parcelles organisées, un règlement avec contraintes environnementales et traitement des clôtures, une mutualisation de certains services, etc.

Orientations



<<< Entretiens du Cirque / Milieux naturels

Gérer la mosaïque des milieux naturels remarquables.

Lieu de biodiversité important qu'il faut faire découvrir aux habitants.

Entretien par des moutons des prairies situées sur les coteaux.

Patrimoine géologique intéressant : l'ancien méandre de la rivière est à valoriser.

Lieu naturel de découverte et d'éducation à la nature.

Conserver prioritairement la vocation naturelle du site, y restaurer de véritables milieux naturels. ne pas artificialiser le site.

Révéler-valoriser le trajet de l'eau dans le Cirque. Rendre l'eau visible dans le paysage et solutionner les dysfonctionnements.

Prévoir la dépollution des sites, notamment la zone humide

Développement de sentiers pédestres, découverte des marais, de la biodiversité, (il y a des orchidées sauvages remarquables)...
Supprimer les peupliers dont une partie menace de tomber.

Priorité : restauration des zones humides lieux fragiles de biodiversité à préserver de toute circulation

Plan de gestion pour préserver la faune et la flore.

Sur le haut du Cirque les boisements doivent être conservés en l'état.

Sur le coteau, il y a le ru des Roches St Jean (source), un ancien affluent de l'Essonne dont le trajet avait été coupé ; rétablir les continuités.
Restaurer le réseau de fossés et les écoulements vers l'Essonne



Une mosaïque de milieux naturels

Une mosaïque de milieux naturels

> Une biodiversité intéressante mais en déclin

- 120 hectares de nature au cœur de la ville
- Un réservoir de biodiversité : 13 espèces végétales patrimoniales, 42 espèces d'oiseaux, 21 espèces de papillons, 10 espèces de mammifères...
- De nombreuses menaces : braconnage, dérangement, recul des milieux de vie...
- Un patrimoine méconnu du grand public

> Une mosaïque naturelle qui se banalise

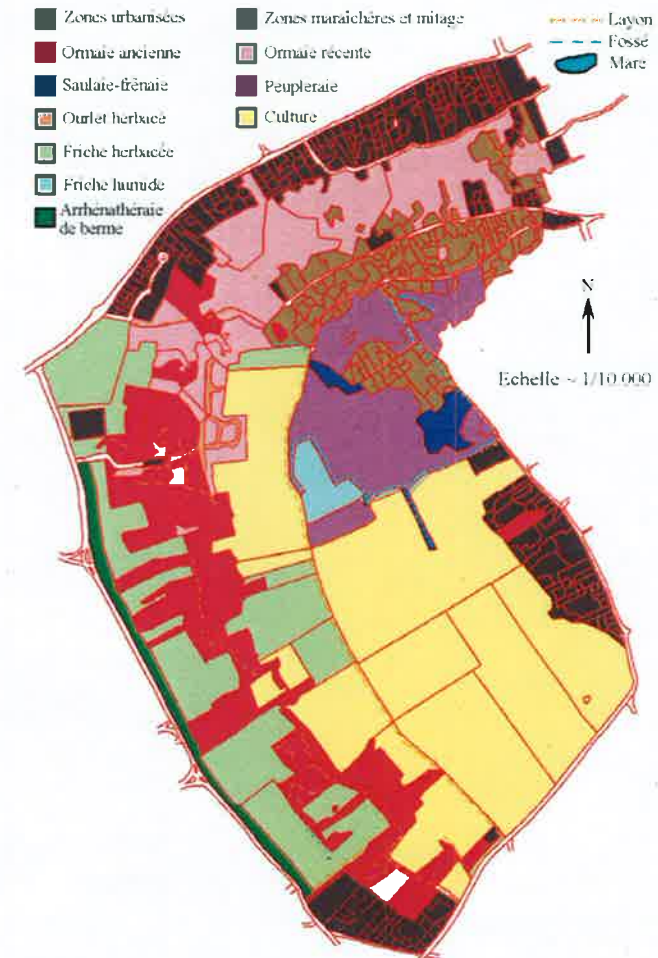
- 14 habitats naturels, des ambiances végétales variées
- Sur les coteaux, des pelouses calcicoles qui régressent
- Au fond du Cirque, des milieux humides relictuels (saulaies, aulnaies, roselières, cariçaies...)
- D'anciennes peupleraies dépérissantes
- Des interfaces ville/nature perçus comme des délaissés
- De nombreuses sources de dégradation (pollution, rudéralisation, enfrichement...)

> Un site enclavé, un maillage écologique fragmenté

- Un grand site naturel déconnecté des continuités écologiques locales et régionales
- Une sous-trame herbacée réduite (enfrichement des coteaux et des chemins)
- Une zone humide isolée de la rivière Essonne et des marais situés en amont
- Une trame bleue fragmentaire (disparition des anciens rûs, remblaiement des mares et des mouillères)
- Une zone inondable mitée et polluée, mais partiellement fonctionnelle
- Le chemin de l'eau invisible et fragmenté (sources, puits, fossés...)

> Des activités traditionnelles disparues, un espace à l'abandon

- Des coteaux et marais à l'abandon qui perdent de leur intérêt
- Des vergers et vignobles relictuels
- Des pâturages disparus, des prairies qui régressent
- Disparition des ruchers



Carte des habitats naturels (en 2003)

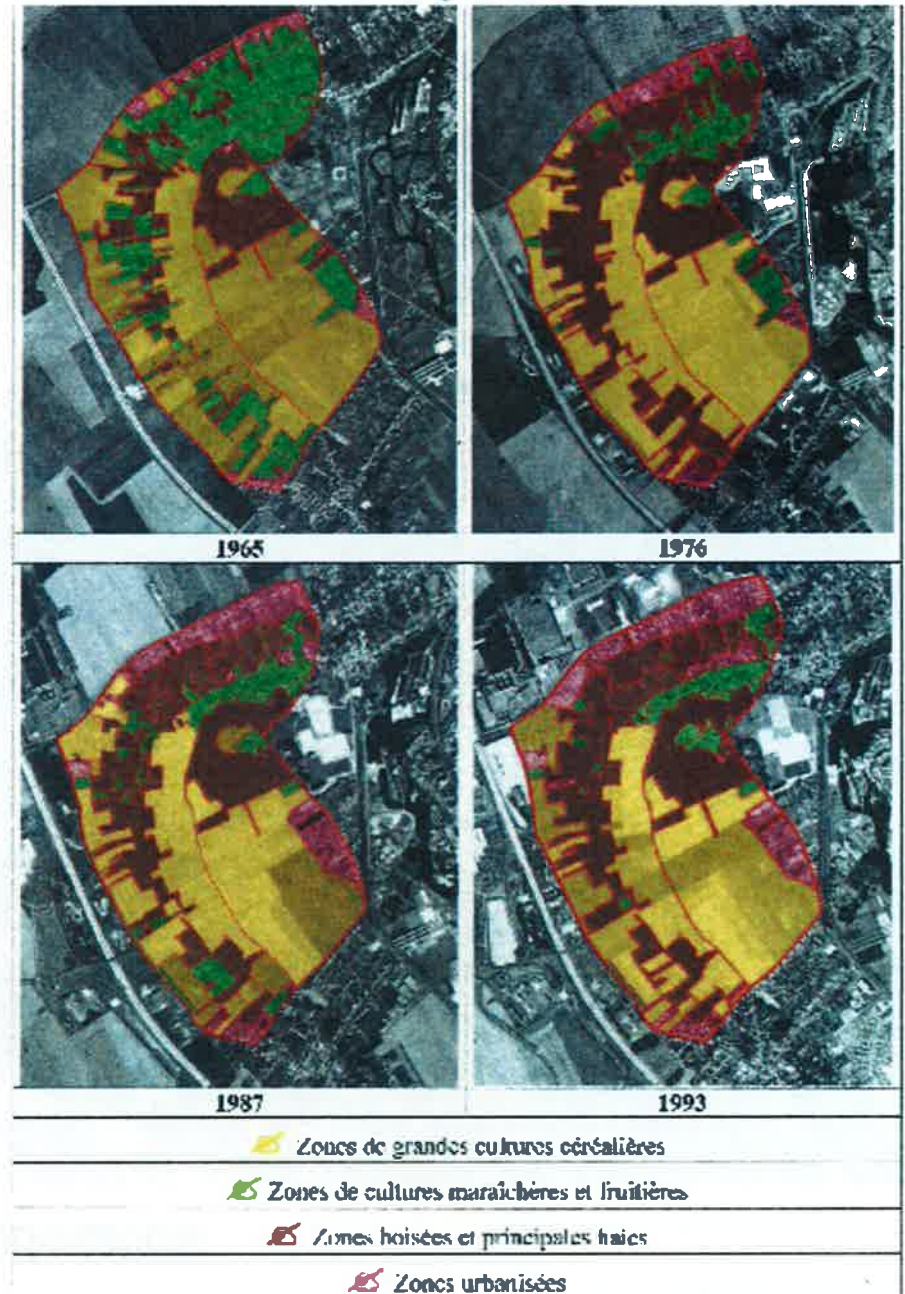
Un site enclavé, un maillage écologique fragmenté



Extrait de la carte des composantes de la trame verte et bleue de la Région Ile-de-France (Schéma régional de cohérence écologique - 2013)

● : localisation du Cirque de l'Essonne

Aux portes de la ville, des richesses naturelles à préserver et révéler



Un concentré des milieux naturels de l'Essonne

- **Maintien, valorisation, développement de cette mosaïque**

C'est la diversité des milieux et des modes de gestion différents qui est la garante de cette biodiversité remarquable sur le Cirque (sur un si "petit" site : coteaux, pelouses sèches, friches, affleurements de roches, sources, anciens vergers, prairies, agriculture, zone humide, ...)

- Reconquérir les milieux naturels (réouvrir les coteaux à pelouses calcicoles, recréer une zone humide fonctionnelle, défricher certains espaces pour le maintien de la strate herbacée, valoriser et reconstituer les vergers et vignobles existants)

- Protéger la faune et la flore

- Mettre en valeur le patrimoine écologique et géologique

- **Le Cirque, maillon d'une trame verte et bleue** à retisser, un site à reconnecter au réseau écologique du sud francilien.

- **Rétablir le pâturage comme mode d'entretien différencié** des espaces ouverts

- **Gestion écologique des chemins de coteau** (traverser les friches, boisements et vergers restaurés, etc.)

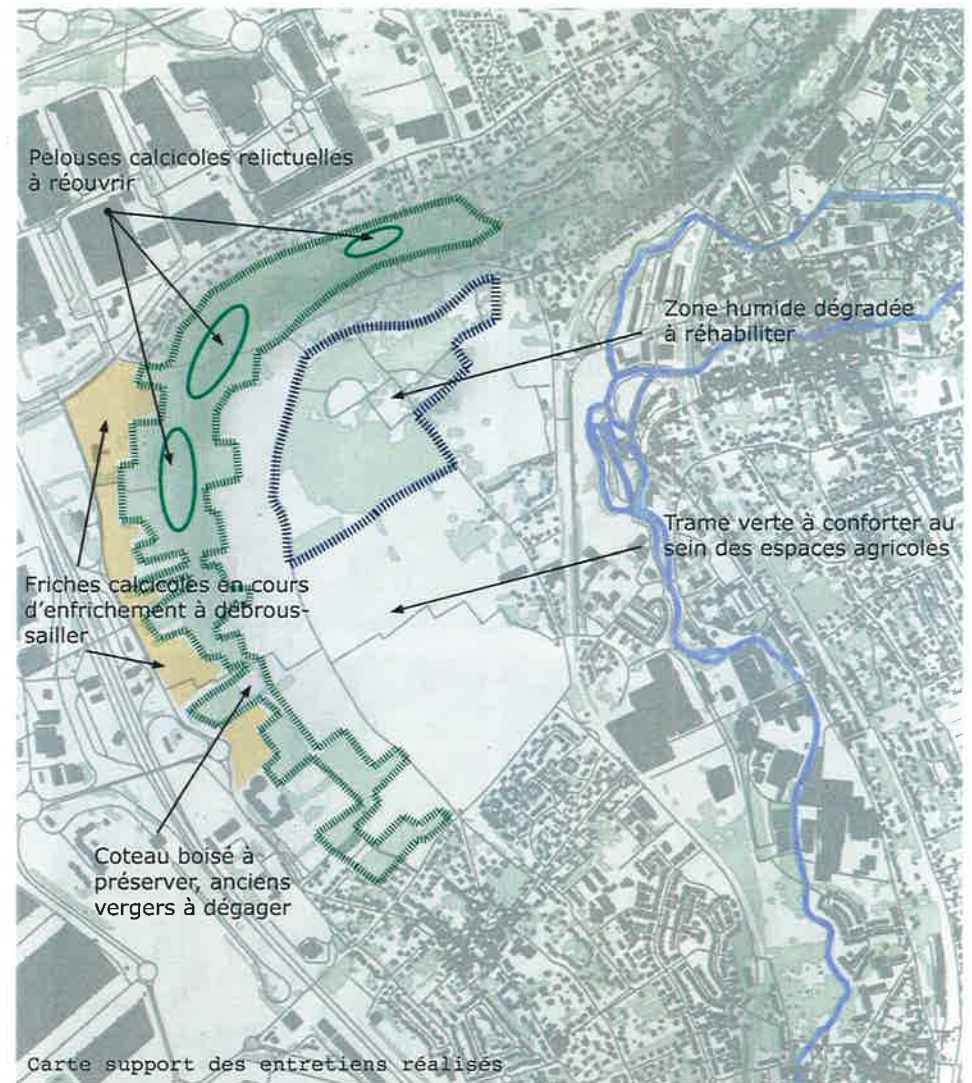
- **Restauration écologique (et pédagogique) de la zone humide** (en lien avec les eaux du coteau, et avec l'Essonne).

- **Des productions liées à l'histoire du Cirque** (ex : la pêche de vigne, l'oignon de Corbeil, les poires, la vigne, les abeilles, etc...) à révéler ou reconstituer.

- **Faire connaître la grande richesse de ces milieux, leurs dynamiques**

Mettre en place des outils de valorisation (ex : panneaux d'information, animations pédagogiques ...)

Orientations



Le plan-programme



<<< Les principes d'un projet partagé

- > **Un projet multifonctionnel => protection de la nature + maintien de l'agriculture + jardins partagés + sensibilisation du public + loisirs légers...**
- > **Un projet simple et pragmatique => des propositions organisant les usages actuels**
- > **Un projet ambitieux => des investissements à étaler dans le temps**
- > **Un programme concret et opérationnel => des actions à lancer dès 2017**
- > **Une démarche durable => matériaux écologiques et locaux, équipements légers et réversibles, gestion pastorale...**
- > **Un projet à dimension sociale => chantiers d'insertion, clauses sociales dans les marchés de travaux...**
- > **Un projet à rendre exemplaire et valoriser => un plan de communication à établir...**
- > **Des coûts de gestion à maîtriser => gestion différenciée, zones boisées sans entretien particulier, gestion pastorale, chantiers de bénévoles, contribution de l'agriculteur à l'entretien du site, équipements simples et résistants au vandalisme...**
- > **Un projet impliquant les associations locales => un cadre participatif à définir (instance de concertation élargie à instaurer)**
- > **Un projet dont l'appropriation par les populations est à encourager => événementiels à organiser, animations pour les scolaires, gestion des lieux à déléguer (jardins, AMAP...)**

Le plan-programme : protéger et ouvrir le Cirque de l'Essonne

> Favoriser la lecture de l'entité du Cirque pour une meilleur appropriation :

- recréer des vues (large panoramique et fenêtres) depuis tous les niveaux,
- supprimer ce qui en brouille la lecture,
- gérer les lisières naturelles et urbaines du Cirque,
- Intégrer le projet routier dans le site et recomposer le front urbain

> Rendre le Cirque aux habitants :

- stabiliser le cadre bâti à l'entour,
- reconnecter le Cirque avec les quartiers, les usages,
- Sécuriser ses accès (lutte contre les dépôts sauvages, les engins à moteurs, etc.),
- participation des habitants au projet.

> Favoriser la mixité des usages :

- conforter la vocation agricole, favoriser l'implantation de projets nouveaux (maraîchage, jardinage, etc.),
- Poursuivre le maillage de circulations douces,
- créer de nouvelles interfaces entre ville et nature (parcours sportifs, découverte pédagogique des milieux, animations, amphithéâtre de verdure, etc.).

> Gérer la mosaïque de milieux naturels remarquables :

- restaurer la zone humide à l'emplacement de l'ancienne peupleraie, et l'ensemble du trajet des eaux du bassin versant,
- gérer la mosaïque de milieux sur les coteaux (pelouses sèches, falaise alluviale, front de taille géologique, ensembles de fruitiers anciens, friches, etc.),
- mettre en place un projet pédagogique communautaire (signalétique pédagogique sur les milieux, un lieu de rencontre et d'animation, un suivi du projet et des actions réalisées, etc.),
- gérer le site sur le long terme (gestion différenciée, entretien et poursuite du programme d'actions).

<<< Les souhaits des collectivités

Corbeil-Essonnes :

- Redéfinir la gouvernance entre les collectivités
- Prévoir les modalités de gestion pluriannuelle du site (plan de gestion)
- Réduire le nombre de jardins familiaux, les répartir de manière plus équilibrée sur les territoires des 3 communes avec une priorité donnée aux habitants des communes concernées, les aménager selon un phasage progressif
- Recréer des prairies (gérées par écopâturage) et des vergers
- Requalifier les entrées du site
- Revoir la répartition des espaces dédiés à l'AMAP
- Intégrer la problématique de la desserte routière en bordure du site et du passage sous la voie ferrée
- Mettre en valeur le patrimoine arboré (arbres remarquables, arboretum).
- Réhabiliter le réseau de sentiers et restaurer les anciens rus
- Créer une liaison piétonne et cyclable vers le Parc de Robinson
- Aménager une « zone tampon » autour des espaces sportifs (avec un parcours de santé)
- Rouvrir les perspectives paysagères dans le cirque
- Traiter en priorité les problèmes de mitage et de dépôts sauvages
- Réfléchir avec la commune de Lisses à la gestion des franges des territoires communaux
- Prévoir des opérations de surveillance et de verbalisation avec les forces de police compétentes
- A terme, ne pas pérenniser certaines occupations (ex : gens du voyage...)

Lisses :

- Créer des jardins familiaux dans la partie haute du cirque
- Faciliter l'accès depuis le centre du bourg
- Aménager un parking du côté de Lisses
- Prévoir un point d'eau à proximité des jardins (réhabilitation des anciens puits)
- Créer un point d'accueil pédagogique et un parcours de découverte
- Supprimer les jardins en limite de territoire vers Corbeil-Essonnes, les remplacer par des prairies et vergers.
- Opposition des Lissois résidant entre les chemins ruraux dits « des Roches Saint-Jean » et « d'Essonne à Villabé » à leur rattachement à Corbeil-Essonnes
- A terme, ne pas pérenniser certaines occupations (ex : gens du voyage...)

Villabé :

- Intégrer la problématique de la desserte routière en bordure du Cirque dans le cadre d'un projet s'intégrant dans le site
- Intégrer les besoins en construction de logements sociaux de la commune
- Ne pas créer de jardins familiaux dans le Cirque à Villabé (la Commune envisageant la reconstitution de jardins existants en bordure de l'Essonne)

<<< Les principes pour un projet routier intégré et exemplaire :



- En préalable : étudier plus précisément les besoins, l'opportunité, la faisabilité et les impacts de ce projet
- Limiter l'impact de la nouvelle voirie dans le paysage du Cirque, l'intégrer au mieux dans le site
- Liaison « en diagonale » entre le rond-point du Requin à l'avenue de la Gare
- Positionnement au plus près de l'urbanisation actuelle, utilisation d'une partie des voiries existantes
- Stabiliser et requalifier le front urbain
- Limiter le gabarit de cette voirie en 2X1 voie,
- Limiter la vitesse de circulation
- Maintenir et sécuriser les continuités piétonnes et cyclables, désenclaver l'accès au site pour les promeneurs
- Rétablir et conforter les continuités écologiques (ex : passages pour la petite faune, plantations d'accompagnement...)
- Choisir des matériaux et mobiliers en accord avec la vocation naturelle du site
- Prévoir des panoramas vers le Cirque, aménager le point de vue depuis le carrefour du Requin
- Mettre en place une concertation avec la population et les associations

Le CAUE et le Conservatoire des ENS pourront apporter leur expertise technique à la Commune et à l'Agglomération dans ce projet.

Le Cirque en projet

Découvrir

+

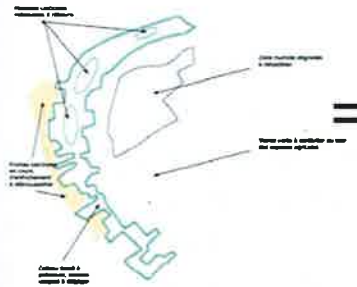
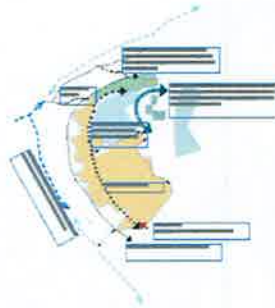
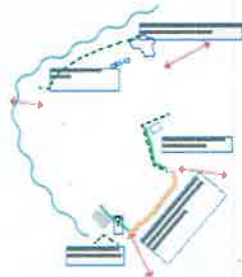
Habiter

+

Pratiquer

+

Gérer
la mosaïque de milieux
naturels



Les vocations du site un programme

- > (130 ha) Zone «Coeur»
à préserver et valoriser
- > (68,9 ha) Espaces naturels
- > (52,3 ha) Espaces agricoles
- > (1,5 ha) AMAP
- > (4,3 ha) Jardins familiaux
- > (4,6 ha) Espaces verts et de loisirs

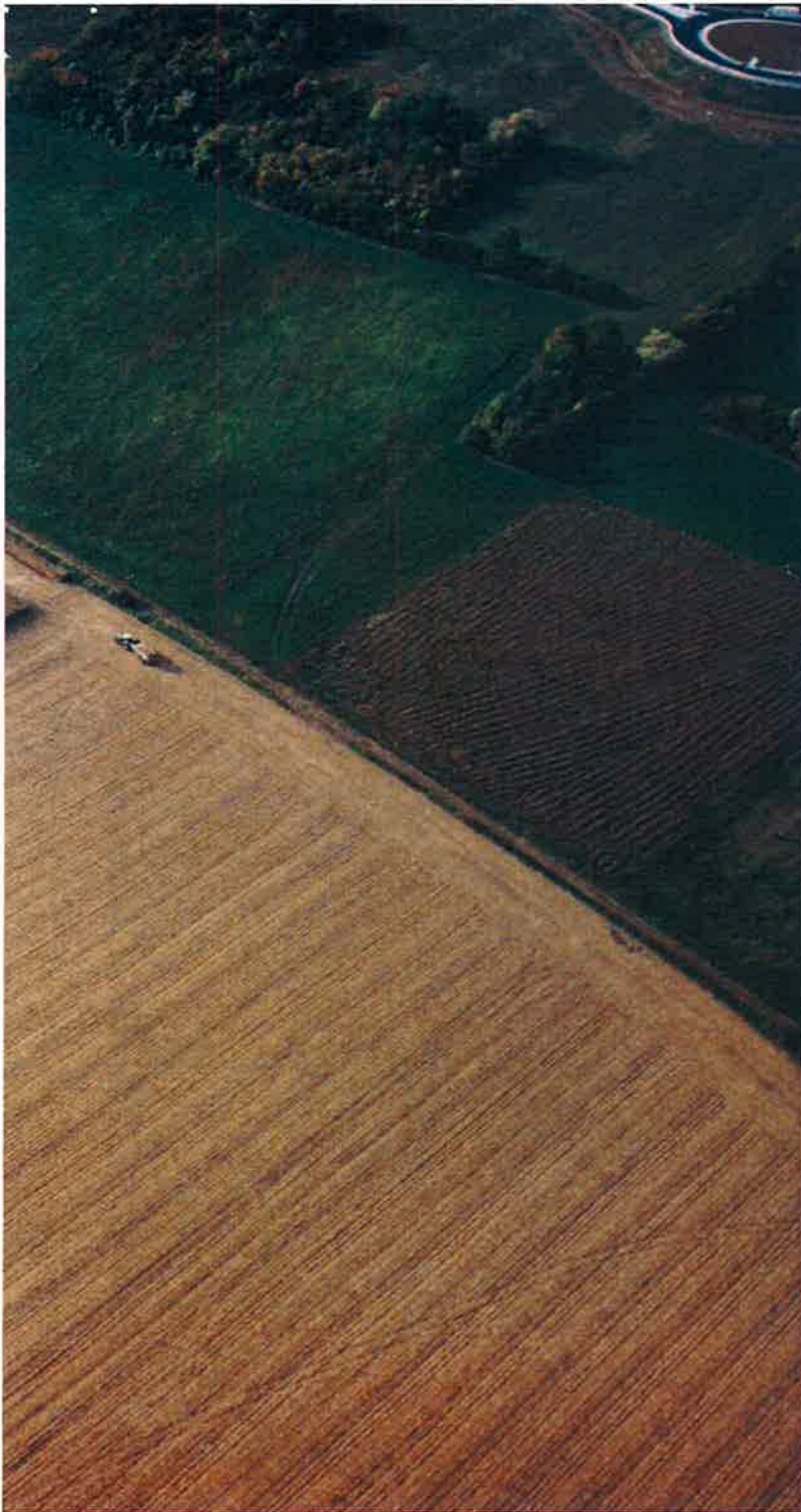
Les objectifs du projet

Préserver le patrimoine naturel :

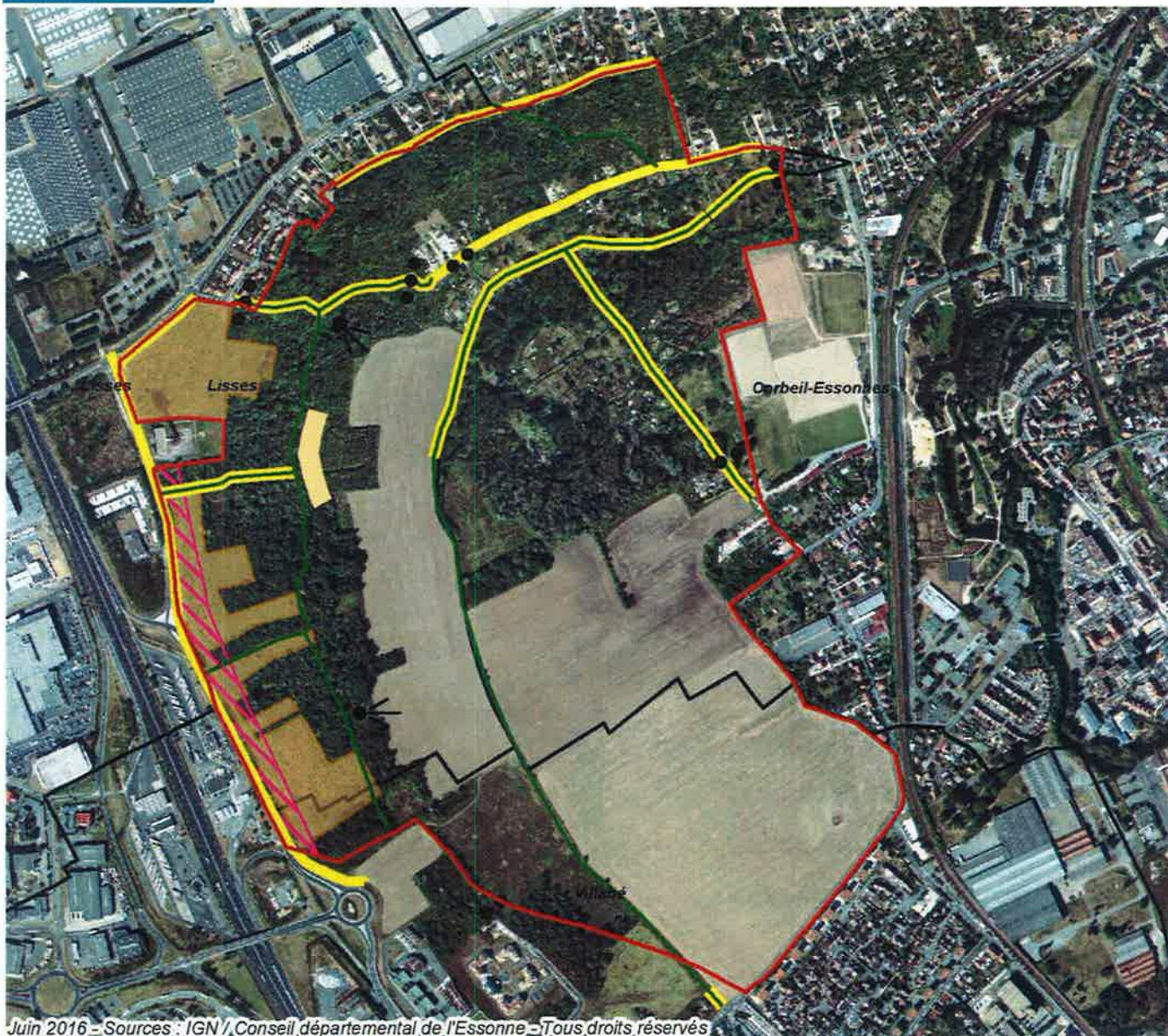
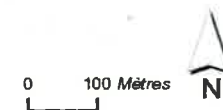
- > reconquérir les milieux naturels
- > protéger la faune et la flore
- > restaurer la qualité des paysages
- > rétablir le fonctionnement hydraulique
- > recréer une trame verte et bleue fonctionnelle
- > mettre en valeur le patrimoine écologique et géologique

Accueillir le public et favoriser la réappropriation des lieux :

- > sécuriser le site
- > améliorer les conditions d'accueil du public
- > rétablir les continuités piétonnes et cyclables
- > sensibiliser la population à la valeur du site
- > maintenir les espaces agricoles et réimplanter une AMAP
- > réorganiser les jardins potagers
- > aménager des espaces verts et de loisirs légers
- > intégrer les projets d'aménagement périphériques (logements sociaux, route, ...)



< Les travaux prioritaires 2017



Travaux écologiques

-  Entretien des friches calcicoles (gyrobroyage)
-  Entretien des pelouses calcicoles dans le cadre d'un chantier bénévoles (bébroussaillage)

Travaux d'amélioration paysagère

-  Nettoyage des accotements
-  Résorption de la publicité sauvage
-  Cône vue à réouvrir

Travaux d'amélioration des conditions d'accueil du public

-  Installation de chicanes (rochers)
-  Réouverture ou entretien des chemins et sentiers

-  Zone "coeur" à préserver et valoriser
-  Limite communale



Juin 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés

< Les travaux prioritaires 2017

**Un souhait de la plupart des partenaires :
commencer à agir concrètement dès 2017**

> Objectifs :

- sécuriser le site
- améliorer l'aspect des lieux (bords de routes, chemins et sentiers, franges urbaines)
- améliorer les conditions d'accès pour le public et rétablir les possibilités de promenade
- mener les premières actions symboliques en faveur de la biodiversité.

> Intervenants :

- Grand Paris Sud, SIARCE
- Communes
- Conseil départemental
- Associations

> Coût prévisionnel : 75 000 € HT

> Calendrier : printemps-automne 2017



< Les travaux prioritaires 2017

> Les travaux à réaliser :

- sécuriser les zones dangereuses (puits, réseaux...)
- résorber les dépôts sauvages
- installer des panneaux de réglementation
- résorber la publicité sauvage
- réouvrir les principaux cônes de vue
- entretenir les chemins et sentiers
- installer des chicanes contre la fréquentation motorisée
- entretenir les friches calcicoles
- entretenir les pelouses calcicoles dans le cadre d'un chantier de bénévoles
- entretenir le balisage du GR11C et du chemin des marais --> CDRP



< Les travaux prioritaires 2017

- sécuriser les zones dangereuses (puits, réseaux...)



- résorber les dépôts sauvages



- installer des panneaux de réglementation



- résorber la publicité sauvage



- installer des chicanes contre la fréquentation motorisée
- entretenir le balisage du GR11C et du chemin des marais

- réouvrir les principaux cônes de vue



- entretenir les chemins et sentiers



- entretenir les friches calcicoles dans le cadre d'un chantier de bénévoles



- entretenir les pelouses calcicoles



Carte des principaux usages et vocations



-  Zone "coeur" à préserver et valoriser (130,6 ha)
-  Espaces naturels (zones humides, pelouses calcicoles et boisements) (68,9 ha)
-  Espaces verts et de loisir (4,6 ha)
-  Espaces agricoles (52,3 ha)
-  Maraîchages (AMAP) (1,5 ha)
-  Jardins familiaux (4,3 ha)
-  Limite communale

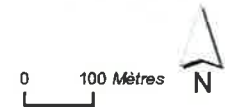
Mai 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés



Le plan-programme 2015-2020 : travaux paysagers et d'aménagement

- > Stopper le mitage
- > Résorber la publicité sauvage
- > Traiter les lisières urbaines avec le Cirque
- > Dégager les cônes de vue, valoriser les panoramas
- > Réhabiliter les entrées du site
- > Implanter des équipements de confort, d'information et de sensibilisation (panneaux, tables de lecture....)
- > Aménager des espaces verts (parc)
- > Réorganiser les jardins familiaux et redéfinir leur mode de fonctionnement (règlement, association)
- > Aménager des zones de sédentarisation et d'intégration pour les gens du voyage
- > Réimplanter le maraîchage
- > Aménager un jardin pédagogique
- > Créer des aménagements de découverte (observatoires, plate-formes d'observation, platelages dans les zones humides, passerelles...)
- > Implanter des équipements de confort, d'information et de sensibilisation (panneaux, tables de lecture....)

Le plan-programme 2017-2021 : travaux paysagers



Points noirs à résorber

- Construction
- Déchets, remblais, cabanons
- Affichage publicitaire

Eléments à requalifier

- Entrée de site
- Fonds de jardins

Eléments à valoriser

- Arbre isolé à dégager
- Cône de vue à dégager

Eléments à créer

- Espace vert et de loisir (zone de transition)
- Jardin pédagogique
- Ecran arboré (isolement visuel)

- Zone "coeur" à préserver et valoriser
- Limite communale



Juin 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés

Le plan-programme 2017-2021 : travaux d'aménagement



Equipements d'accueil du public

- Observatoire, plateforme d'observation
- Panneau d'information en entrée de site
- Panorama

Barrière

Escalier

Passerelle, platelage

Accès et dessertes

- Sentier enherbé
- Sentier engravé
- Allée engravée
- Piste cyclable existante à relier
- Piste cyclable à créer
- Accès principaux à conforter
- Placette de retournement
- Parking à créer ou requalifier

Zone "coeur" à préserver et valoriser

Limite communale

Accès par une gare



Juin 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés

Le plan-programme 2017-2021 : travaux d'aménagement

Balcon sur la vallée



Perspective sur le rebord du plateau



donner à voir

La forme d'amphithéâtre du cirque dispose un large panorama sur les vallées de l'Essonne et de la Seine. Il s'agit de donner à voir ce panorama, de rendre sensible cette ouverture, d'assurer une distance avec la départementale et les ZAC et de permettre d'accéder à l'intérieur du cirque.



mettre à distance

Ainsi, on crée un grand dégagement sur le haut du coteau qui vient succéder aux ZAC plantées. Il se prolonge par la roselière et les premières pentes du coteau. La fonction et la physionomie de la route départementale sont revues.

On installe une double promenade : la promenade haute avec une piste cyclable, est accompagnée d'un alignement d'arbres élancés (frênes) et d'arbres de plus petite taille (nevoieniers). La promenade basse s'installe dans l'épaisseur de la roselière, cette enveloppe qui protège le site et vient souligner le rebord du plateau.



le mail traversant



10 - Le dossier du Cirque de l'Essonne - Raphaël Chastel, Bénédicte, Florence Guarnier, Stéphanie Mayeur - APP, financé par Olivier Jacquelin - ENSP Versailles - 2005/2004



Extrait étude ENSP 2004

<<< Images de référence / Aménagements et mobiliers

- Typologie de chemins d'accès



Principes
schématiques

- Mobiliers & signalétique pédagogique



- Systèmes de barrières et chicanes



<<< Images de référence / lisières - entre Cirque et ville



Un seuil qui s'immisce dans la ville

Au Nord, entre industries et coteau habité



Sur le rebord de coteau, une promenade dégagée à l'arrière des habitations.

Principes
schématiques

Il s'agit d'une part, que le travail effectué sur le cirque contamine ce quartier où se mêlent industries et habitat et le rende plus agréable à vivre. D'autre part, il nous semble important de rétablir une fluidité sur le rebord entre le Nord et l'Ouest. Il s'agit aussi de favoriser une fréquentation de proximité dans le cirque en y améliorant les accès.

Les plantations dans la zone d'activité, le muret et l'alignement reprennent le vocabulaire évoqué précédemment, afin de créer un filtre entre bâti industriel et pavillons, de même que la noue plantée qui recueille les eaux pluviales et reprend la logique de bassin versant du cirque. La piste cyclable en site propre est la continuité de celle de la D260 requalifiée.

De cette rue partent des venelles, aujourd'hui imperceptibles. Elles sont à révéler pour faciliter l'accès au cirque et à la promenade que nous



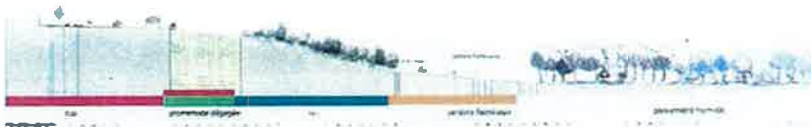
Coupe CC - Accéder au site depuis la ville.

dégageons à l'arrière des pavillons. Une lisière est plantée le long des jardins privés afin d'en préserver l'imité. Au droit de certaines venelles sont ménagées des élargissements où peuvent jouer les enfants du voisinage. De là des chemins rejoignent le fond de vallée, au travers du coteau boisé. Ces élargissements reprennent le vocabulaire de chambres ouvertes créées par la frisure du coteau Ouest, et que nous utilisons aussi dans le dessin de l'entrée.



Lisière avec les secteurs d'activités : faire remonter le Cirque dans les quartiers périphériques

Coupe AA - Profil du cirque à vingt ans (du coteau habité au boisement humide de fond de vallée).



42. Le futur du cirque de l'Essonne : Ségolène Chabrier-Boulet, Frédéric Dorey, Ségolène Chabrier-Boulet, atelier pédagogique régional exécuté par Chloé Jérome - E.N.S.P. Versailles - 2009/2010.

<<< Images de référence / Sur la butte entre stade et zone humide



jardins et activités sportives s'organisent dans un seul espace qui ainsi constitue une entrée dans le cirque depuis le fond de vallée.



Les terrains de sport participent du dessin du Parc Kellerman (Pans XIII).



SE PROMENER, TRAVERSER



FAIRE DU SPORT

Principes
schématiques

Traitement de la butte en surplomb des équipements sportifs et de la zone humide renaturée



Éléments de mobiliers profitant à la ville comme au Cirque. S'asseoir pour contempler, encourager, ... Parcours sportifs

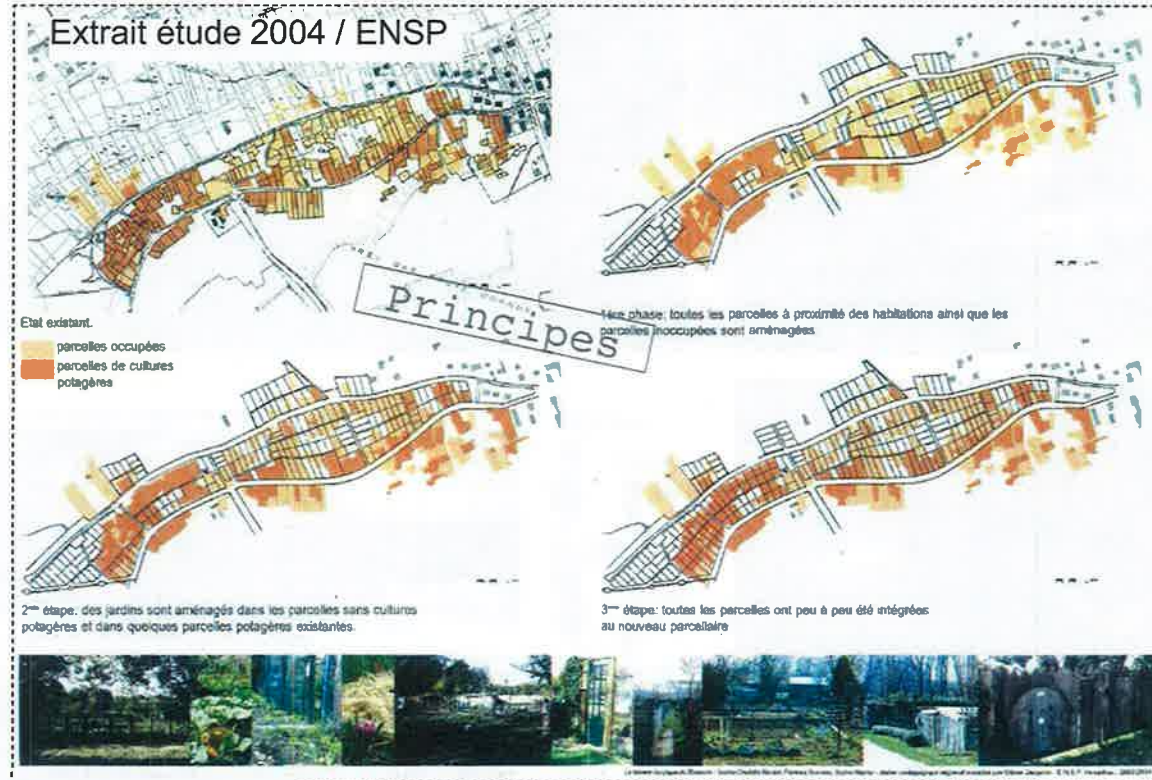


Principes
schématiques



<<< Images de référence / des sites de productions

Principes
schématiques



Projet communautaire type maraîchage, AMAP, etc.



Vigne sur le coteau ou pour traiter des espaces publics entre ville et Cirque et petits espaces publics



Ganivelles pour protéger les plantations ou espaces non circulables

<<< Images de référence / Théâtre de verdure



Agence APS



Parc Saint Mathieu

Principes
schématiques



K Gustavson - Terrasson



<<< Images de référence / des sites de productions

Quartier de jardins (II) se promener entre ville et campagne



Se promener - une grande allée, ouverte une fois par semaine à la circulation automobile pour les besoins des locaux de jardins.



S'arrêter, se réunir - des espaces communs entre les jardins.

(voir page 10 du document)



Le ru au Sud des jardins



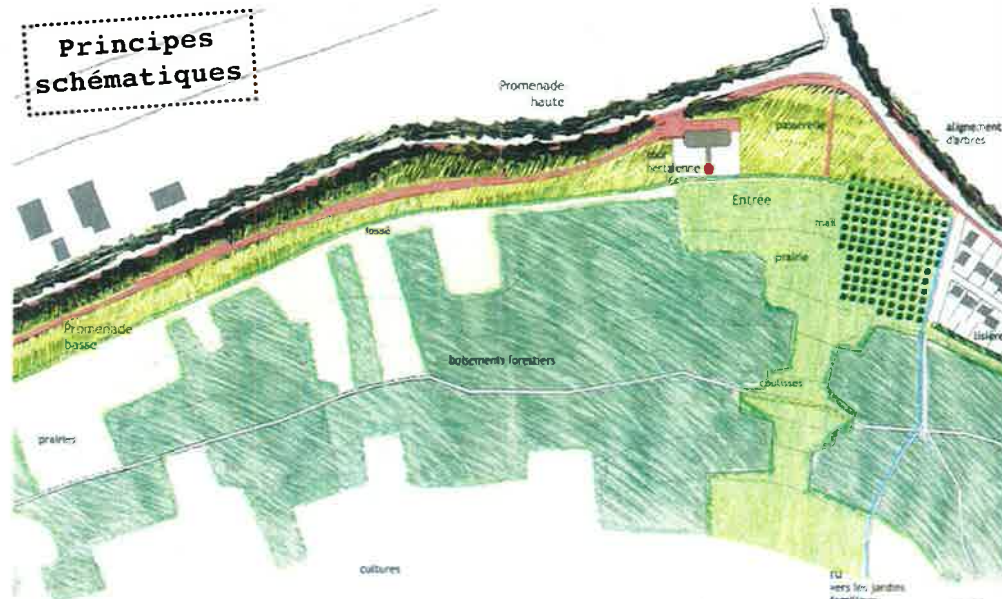
Il reçoit les eaux pluviales recueillies et améliorées par la rosette. Dans un premier temps les bassins réservoirs permettent au jardiniers de venir chercher de l'eau, et offrir une halte aux promeneurs. Dans un second temps il peuvent être le point de départ d'un système d'irrigation des jardins familiaux (voir page suivante).

74 - Le dessin du cirque de l'Essonne - Sophie Charlotte Elendel, Florence Guennec, Sophie Meyrieux - ADE, encadré par Olivier Jacquot - EN SIA Ventouses - 2012/2014

Principes
schématiques



<<< Images de référence / Accéder au Cirque



Création d'une piste cyclable et accès depuis la route de rebord du plateau / Extrait étude ENSP, 2004

Petites poches de stationnement : parkings-vergers



<<< Images de référence / Accès, fréquentation, parcours, ...



Principes
schématiques



<<< Images de référence / Aménagement de la zone humide

Principes
schématiques



<<< Images de référence / Aménagement de la zone humide



Principes
schématiques

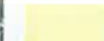
Principe de zone humide alliant fonctionnalité écologique et fréquentation des publics



Milieux calcicoles

-  Friche et pelouse à entretenir
-  Friche et pelouse à restaurer

Milieux agricoles et éléments linéaires associés

-  Espaces agricoles
-  Maraîchages (AMAP)
-  Bande enherbée à créer
-  Jachère fleurie à créer
-  Verger et alignement de fruitiers à planter
-  Vignoble à replanter
-  Vieil arbre fruitier à dégager

Patrimoine géologique

-  Affleurement calcaire à dégager

Autres aménagements

-  Nid et gîte à installer
-  Rucher à planter

-  Zone "coeur" à préserver et valoriser
-  Limite communale

< Le plan programme : travaux écologiques

- > Restaurer les friches et les pelouses calcicoles
- > Maintenir les espaces agricoles
- > Rétablir des maraîchages (AMAP)
- > Créer des bandes enherbées en marge des espaces agricoles
- > Créer des jachères fleuries le long des voiries et en bordure d'urbanisation
- > Replanter des vergers conservatoires (avec des variétés anciennes de fruitiers)
- > Dégager les vieux arbres fruitiers
- > Replanter des vignobles
- > Lutter contre les espèces invasives
- > Dégager les fronts de taille calcaires pour valoriser le patrimoine géologique
- > Installer des gîtes et nichoirs pour les chauves-souris et les oiseaux
- > Réinstaller des ruches



Milieux humides



Peupleraie à abattre



Habitat humide à restaurer



Plan d'eau à créer



Bassin d'orage à créer



Mare et mouillère à créer



Fossé à rétablir



Fossé à créer



Exutoire et vanne à rétablir



Zone "coeur" à préserver et valoriser



Limite communale

Juin 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés

< Le plan programme : travaux hydrauliques

- > Rétablir le fil de l'eau
- > Exploiter la peupleraie
- > Restaurer des habitats humides (prairies, friches, saulaies, roselières, aulnaies...)
- > Créer un étang
- > Recréer des mares et mouillères
- > Rétablir un réseau de noues et fossés
- > Prévoir un bassin d'orage

<<< Images de référence / travaux écologiques et hydrauliques

- Restaurer les friches et pelouses calcicoles



Principes
schématiques

- Exploiter la peupleraie



- Restaurer les habitats humides (prairies, friches, saulaies, roselières, aulnaies...)



<<< Images de référence / travaux écologiques et hydrauliques

- Rétablir le maraîchage



Principes
Schématiques

- Créer des bandes enherbées en marge des espaces agricoles



- Créer des jachères fleuries le long des voies et en bordure de l'urbanisation



<<< Images de référence / travaux écologiques et hydrauliques

- Créer un étang, diversifier les berges



Principes
schématiques

- Recréer des mares et des mouillères



- Mettre en valeur le patrimoine arboré (arbres remarquables, arbres isolés...)



- Planter des haies champêtres et des écrans arborés



<<< Images de référence / travaux écologiques et hydrauliques

- Vergers conservatoires (avec d'anciennes variétés locales de fruitiers)



Principes
schématiques

- Dégager les vieux arbres fruitiers



- Replanter des vignes



- Lutter contre les espèces invasives



<<< Images de référence / travaux écologiques et hydrauliques

Principes
schématiques

- Dégager les fronts de taille calcaires pour valoriser le patrimoine géologique



- Installer des gîtes et nichoirs pour les chauves-souris et les oiseaux



- Réinstaller des ruches



<<< Images de référence / Parcourir et découvrir les zones humides

- Restaurer et valoriser le circuit de l'eau



Principes
schématiques

<<< Images de référence / Parcourir et découvrir les zones humides

- Donner à voir les zones humides





Eléments de contexte



Le contexte du projet / Les documents d'urbanisme



Zonages des PLU communaux

- Zone naturelle
- Espace naturel de sport ou de loisir
- Habitation pavillonnaire (avec commerce et artisanat)
- Equipements
- Emplacement réservé
- Zone à urbaniser
- Zone "cœur" à préserver et valoriser
- Limite communale

- Zonages sur Corbeil-Essonnes :

. UH : habitations, bureaux ou commerces dont la surface de plancher d'un seul tenant est inférieure à 300 m²,
 . ULa : équipements sportifs et services publics, les seules habitations tolérées étant celles liées au gardiennage des équipements.

- Zonages sur Lisses :

. UC : tissu pavillonnaire en ZAC avec des bureaux < 200 m² et des commerces < 150 m²,
 . ULa : aire d'accueil des gens du voyage de court séjour,
 . NL : zone dédiée aux espaces naturels de sport ou de loisir.

- Zonages sur Villabé :

. UB : habitat individuel notamment en lotissement, l'artisanat et les commerces étant tolérés s'ils ne provoquent pas de nuisances pour les habitants,
 . AUB : projet à vocation résidentielle cadré pour les Orientations d'Aménagements et de Programmation (1,75 ha).

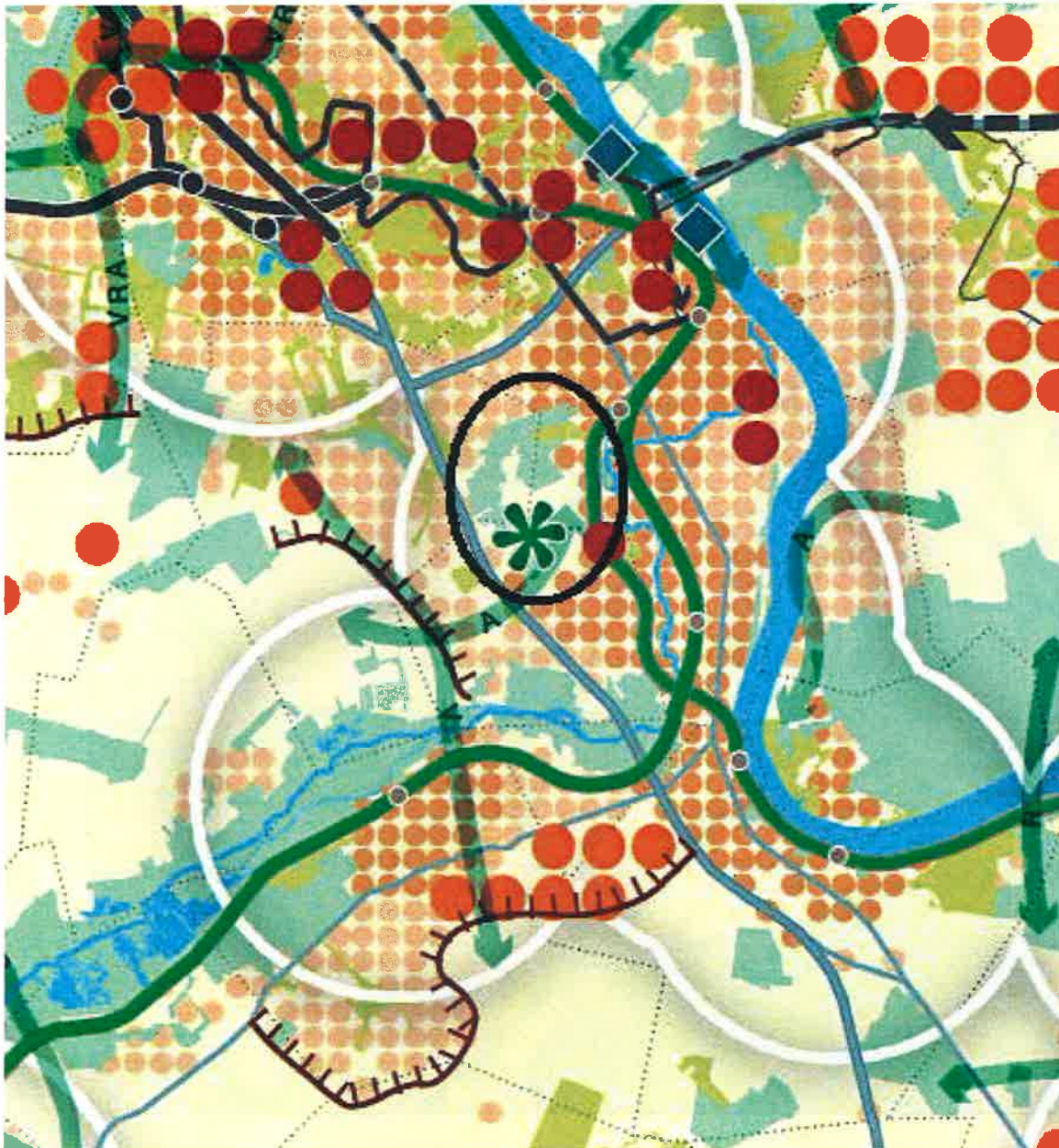
Juin 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés



CAUE
DE L'ESSONNE

#66

< Le contexte du projet / Le SDRIF



Le Cirque de l'Essonne est concerné par plusieurs prescriptions du SDRIF adopté le 18 octobre 2013 :



- secteur de développement urbain à proximité des gares (RER D),



- pastilles identifiant des quartiers urbains à optimiser (Lisses) et de quartier à densifier (Villabé et Corbeil-Essonnes),



- pastille de secteur à fort potentiel de densification présente au sud-est du Cirque,

Espaces boisés et agricoles sont mis en évidence sur le Cirque :

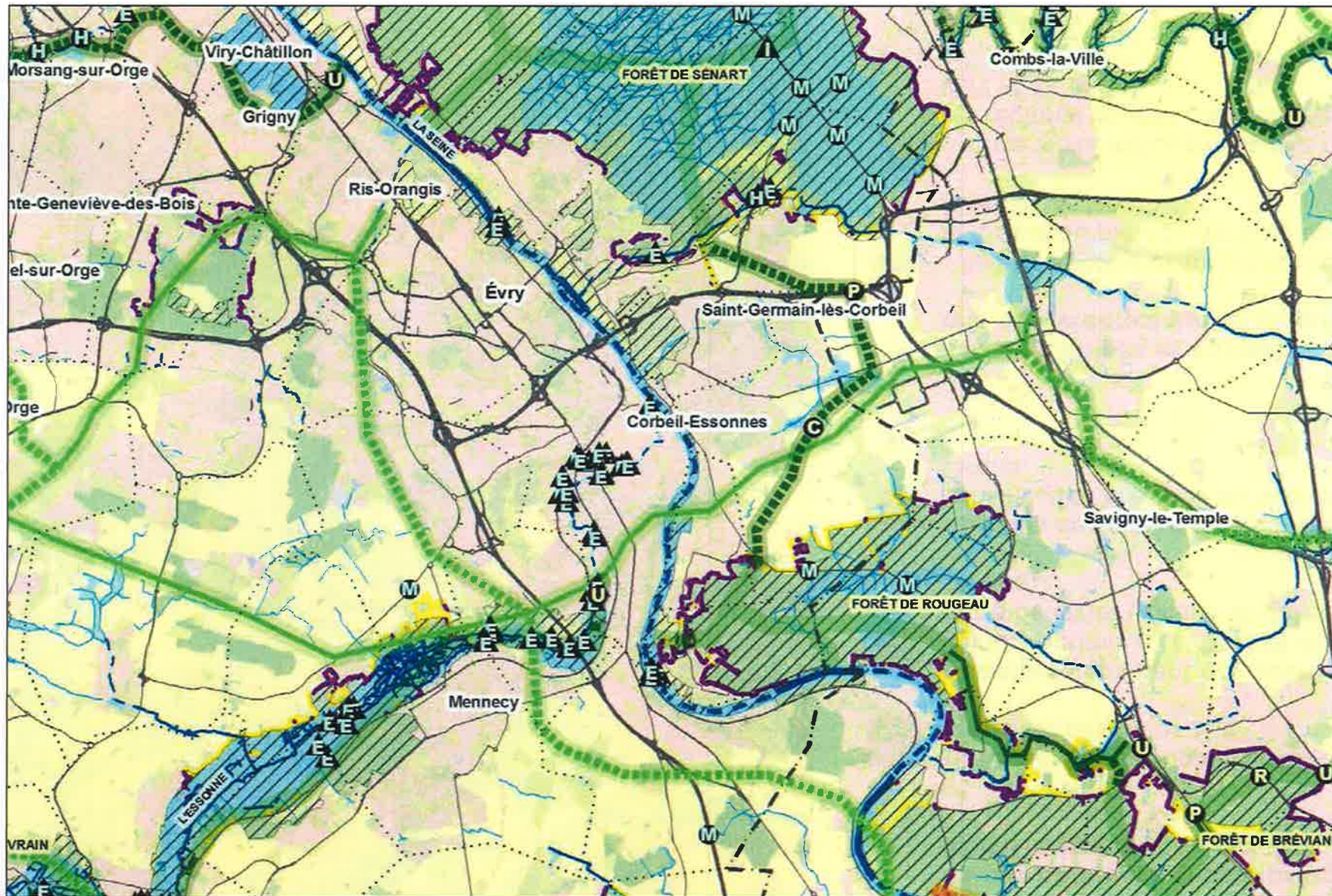


- liaison agricole et forestière reliant le Cirque au plateau agricole de Lisses (Coteau de Montblin),

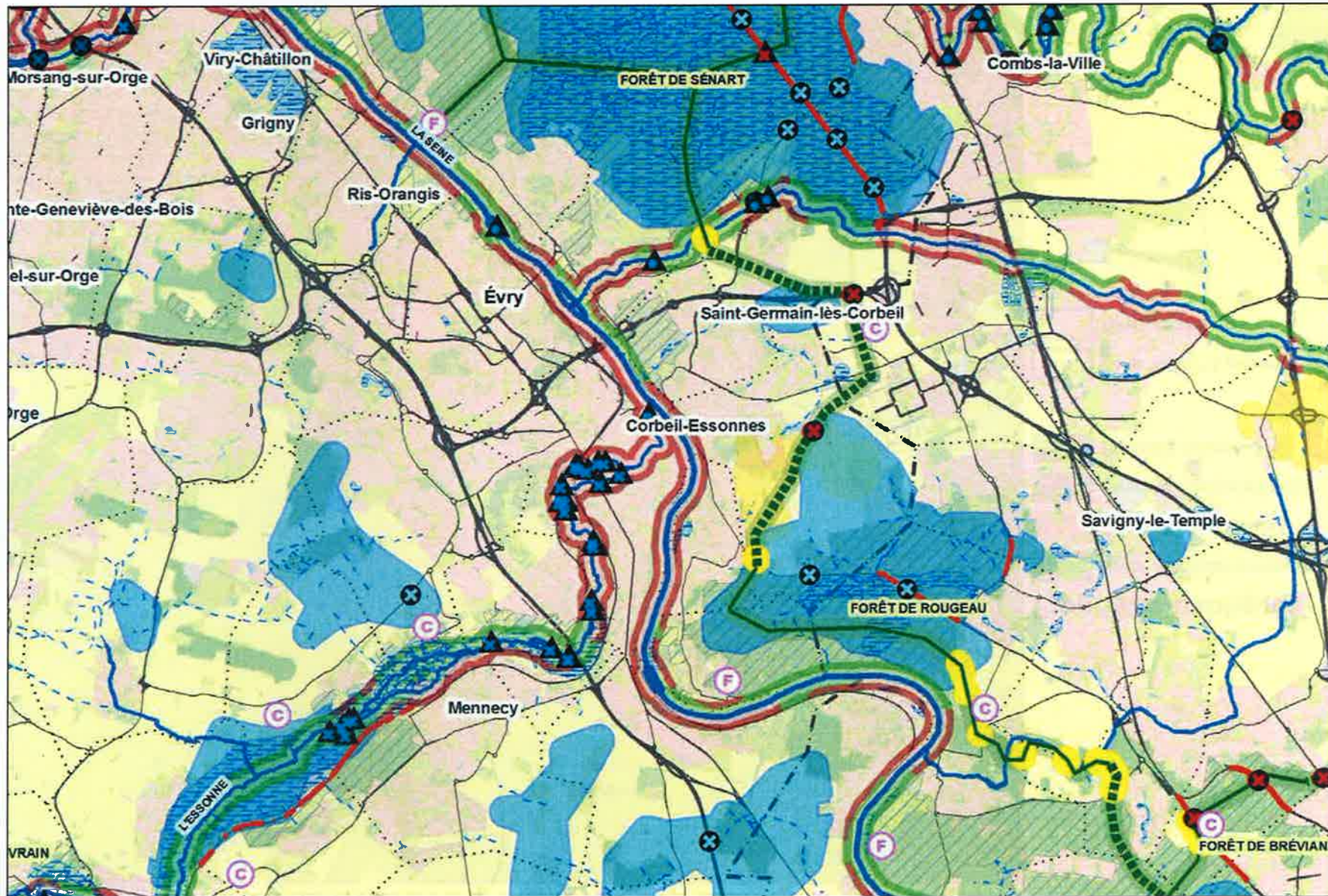


- étoile verte indiquant un site d'intérêt régional pour la création d'espace vert et de loisir.

< Le contexte du projet / Le SRCE



=> Carte des composantes de la trame verte et bleue



=> Carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue

Vers une maîtrise foncière publique globale



Propriétés publiques

-  Propriété départementale hors ENS
-  Propriété communale
-  Propriété intercommunale
-  Propriété étatique
-  Zone "coeur" à préserver et valoriser
-  Limite communale

Juin 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés



Vers une maîtrise foncière publique globale

> Une maîtrise foncière déjà bien avancée

- 92 hectares de propriétés publiques
- Un patrimoine foncier communal ancien à Corbeil-Essonnes (44 ha)
- Un patrimoine foncier public en cours de constitution par Grands Paris Sud sur Lisses et Villabé (48,7 ha)

> Une occupation anarchique de l'espace public

- Une privatisation des terrains des collectivités (jardins, gens du voyage...)

> Plusieurs outils fonciers mobilisés mais sans cohérence globale à l'échelle du site

- SAFER, ENS, biens vacants et sans maîtres...

> Des politiques foncières à structurer

- Une mise à jour et une extension des périmètres ENS (recensement et zones de préemption)
- Une délégation du droit de préemption ENS à Grand Paris Sud et à la commune de Corbeil-Essonnes
- Une DUP si besoin

< Le classement en ENS : pour une meilleure protection du site

Le classement en ENS de la totalité de la « zone cœur »: une condition impérative pour le Conseil départemental

- Actuellement, une protection encore partielle au titre des ENS
- Des contacts anciens entre le Conseil départemental et les collectivités locales pour faire évoluer les périmètres ENS
- Un site dont la protection est considérée comme prioritaire dans le cadre du Schéma départemental des ENS (2012-2021)
- Un statut d'ENS compatible avec des objectifs multiples => protection de la nature et des paysages, agriculture, sensibilisation du public, loisirs légers, jardins...
- Objectifs du classement en ENS => des franges urbaines à stabiliser, une maîtrise foncière à finaliser, un statut à donner à ce site
- Un dispositif ENS qui permettra de mobiliser des moyens et des outils adaptés => droit de préemption, financements, convention de gestion...



< Le classement en ENS : pour une meilleure protection du site

Tableau récapitulatif du classement en ENS du Cirque de l'Essonne

Communes	Périmètres ENS en vigueur	Propositions
Corbeil-Essonnes	Un recensement des ENS obsolète datant de 1993. Pas de zone de préemption ENS sur la commune. Des échanges infructueux avec la commune depuis les années 90 pour réviser le classement. Dernières relances : 22/02/2012, 6/07/2012, 13/11/2012, 6/03/2013 A la suite d'une nouvelle réunion le 23/11/15, la commune demande l'envoi du courrier officiel. Le Conseil municipal est prévu le 12/07/16.	Mise à jour globale du recensement ENS à envisager à l'échelle du territoire communal en cohérence avec le PLU et en intégrant les éventuels projets d'aménagement (serres municipales...) Proposition de création d'un droit de préemption ENS délégué à la commune en fonction de l'inventaire du foncier public.
Lisses	Un recensement des ENS mis à jour en 2006. Pas de zone de préemption ENS sur le Cirque. Réunion le 23/11/15, la commune demande le recensement du plateau agricole et des zones de préemption déléguée à la CAGPS sur les boisements en plus du Cirque naturel de l'Essonne. Le Conseil municipal a délibéré le 23/06/16.	Recensement des ENS à faire évoluer en fonction du nouveau PLU. Proposition de création d'un droit de préemption ENS avec délégation à la CAGPS sur le Cirque naturel de l'Essonne.
Villabé	Un recensement des ENS mis à jour en 2006. Délibérations de la Commune pour recenser le Cirque en ENS (14/12/2012) et pour demander le droit de préemption ENS (26/06/13). Délibérations du Conseil général pour recenser le Cirque en ENS (24/06/13) et pour déléguer le droit de préemption ENS à la commune (16/12/13) Délibérations de la Commune pour étendre la zone de préemption sur le Cirque naturel de l'Essonne et déléguer à la CAGPS le droit de préemption ENS le 27/05/16.	Possibilité de délégation à la CAGPS du droit de préemption ENS actuellement délégué à la commune en fonction du portage de la maîtrise foncière et extension de la zone de préemption

Modification des périmètres ENS



Création de zones de préemption ENS

- Zone de préemption déléguée à la commune
- Zone de préemption déléguée à l'EPCI

Recensement ENS en vigueur

- Espace boisé
- Milieu humide
- Espace agricole

Propositions de modifications du recensement ENS

- Ajout en "Espace boisé"
- Ajout en "Espace agricole"
- Suppression du recensement

- Zone "coeur" à préserver et valoriser
- Limite communale

Juin 2016 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés



< La protection des chemins dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

> Un riche maillage de chemins et sentiers ruraux

- Un patrimoine témoignant de pratiques rurales anciennes (chemins desservant les vignes et vergers) --> à préserver
- Une trame dégradée (enfrichement, privatisation des emprises, dépôts sauvages, fréquentation motorisée...) --> à restaurer
- Des chemins déjà balisés (diverticule du GR11C, Chemin départemental des marais) --> à valoriser
- Une protection encore partielle au titre du PDIPR --> à renforcer
- De nouvelles fonctions à développer pour le réseau local de chemins --> déplacements locaux, découverte du site, trame verte...

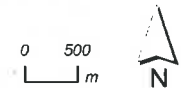
> Une trame à préserver et valoriser

- Objectifs du classement au PDIPR --> maintien des continuités piétonnes, rétablissement des circulations disparues, mise en valeur des cheminements
- Un dispositif PDIPR qui permettra de mobiliser des moyens et des outils adaptés --> financements, balisage, petit entretien...



Communes	PDIPR en vigueur	Propositions
Corbeil-Essonne	Réseau de chemins insuffisamment protégé Inscription au PDIPR en 2000 du GR11C (chemin rural d'Essonne à Villabé et sentier rural des Roches Saint-Jean)	Ajout de chemins et sentiers au PDIPR pour une protection globale du réseau d'itinéraires : voirie et chemin des Roches Saint-Jean, chemin et sentier des Longaines... Validation prochaine de la révision du PDIPR
Lisses	Réseau de chemins insuffisamment protégé Inscription au PDIPR en 2012 du GR11C (chemin rural d'Essonne à Villabé et sentier rural des Roches Saint-Jean)	Ajout de chemins et sentiers au PDIPR pour une protection globale du réseau d'itinéraires : chemin des Bas Cornus... Validation prochaine de la révision du PDIPR
Villabé	Réseau de chemins insuffisamment protégé Inscription au PDIPR en 2000 du GR11C (chemin rural d'Essonne à Villabé)	La commune a délibérée le 16 décembre 2015. il reste la délibération de l'Agglo et du Département pour validation complète. Les chemins ruraux traversant le Cirque (Chemin des bas cornus, chemin des bouts cornus et Chemin de l'Essonne à Villabé) ont ainsi inscrits au Plan par la commune.

Le Cirque dans le réseau local des liaisons douces



-  Pistes cyclables existantes
-  Promenade de Seine (projet)
-  Voie verte Exonna (projet)
-  Promenade de l'Aqueduc de la Vanne (projet)
-  Limite communale





La mise en oeuvre du projet

< Les outils d'intervention

> Un cadre contractuel multipartite et pluriannuel

- une convention de biodiversité urbaine (2017-2021), adossée à un calendrier et une estimation financière, entre les communes, les inter-communalités, le Département et le CAUE.

Exemple : il est possible de s'inspirer de la convention signée entre le Conseil départemental et la commune de Champlan pour la mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible de la Butte Chaumont.

> Des opérateurs à identifier

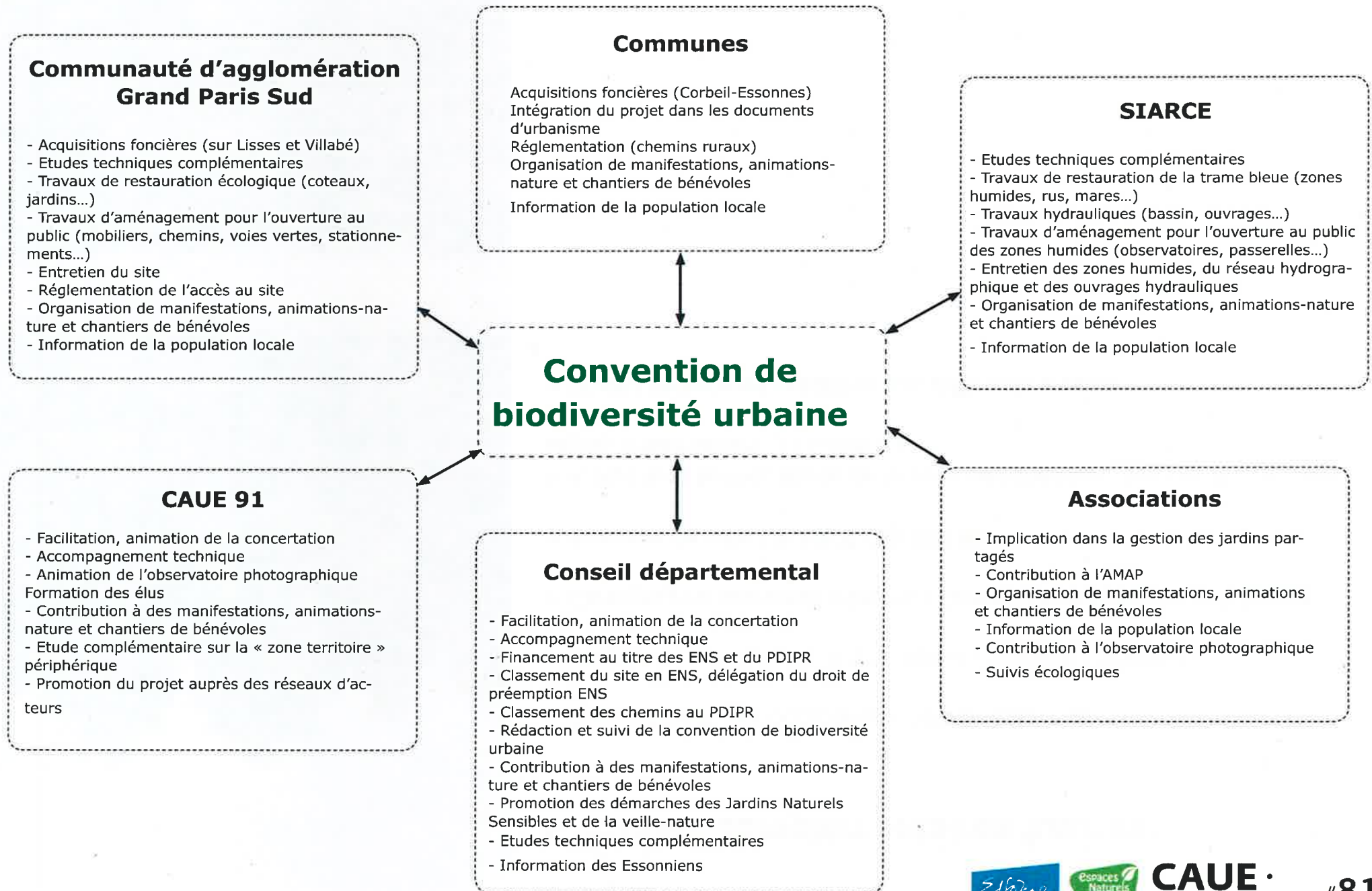
- Grand Paris Sud pour les aménagements d'espaces verts et naturels, et des voies vertes.
- le SIARCE pour les travaux liés à l'hydraulique et à la restauration des zones humides.

> Les moyens financiers

- une prise en charge directe par le Département de certaines actions (études, etc.)
- des subventions départementales au titre des ENS et du PDIPR (acquisitions foncières, études, travaux : 50% maxi du montant HT dans la limite des 80% de fonds publics et des moyens budgétaires.
- d'autres sources de financement à mobiliser : Région, AEV, AESN...



< La conduite partagée du projet





< Études complémentaires futures

- > Recensement des occupants / Corbeil-Essonnes
- > Diagnostic sylvicole de la peupleraie / SIARCE (10 000 €)
- > Cartographie des vieux fruitiers / Conseil départemental (10 000 €)
- > Analyses de sols / SIARCE (10 000 €)
- > A plus long terme, étude de la zone périphérique (liaisons douces, paysages, urbanisation...) / CAUE 91
- > Etudes techniques préables aux différents travaux

< La gouvernance

Une concertation à élargir, des instances à réunir régulièrement

COPIL :

- Elus départementaux
- Président du CAUE ou son représentant
- Elus de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et du SIARCE
- Elus des communes de Lisses, Villabé et Corbeil-Essonnes

COTEC :

- Conservatoire des ENS
- CAUE
- Services de Grand Paris Sud et du SIARCE
- Services des communes

Observatoire des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine :

- Elus départementaux
- Président du CAUE ou son représentant
- Services de l'Etat (DDT, DRIEE)
- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Région, Agence des espaces verts
- Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Communauté de communes du Val d'Essonne, SIARCE
- Communes
- Comité départemental du tourisme
- Comités départementaux de randonnée pédestre et de tourisme équestre
- Fédérations de pêche et de chasse
- Associations de protection de l'environnement, associations de patrimoine, etc.



< L'implication de tous: la mobilisation écocitoyenne

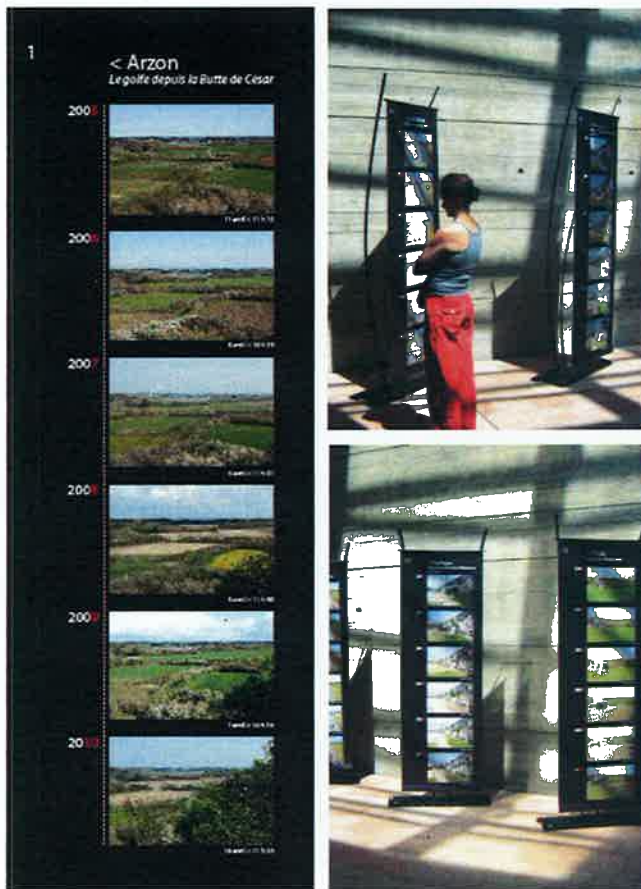
Des populations locales à informer et mobiliser autour du projet

- Réunion publique d'information à prévoir,
- Visites de site,
- Implication écocitoyenne

Des associations prêtes à s'impliquer

- Gestion de l'AMAP,
- Suivi des jardins familiaux,
- Organisation de chantiers de bénévoles (Essonne verte – Essonne propre, chantier de jeunes)...
- Organisation de manifestations sur le site,
- Contribution à l'élaboration des supports pédagogiques,
- Participation à l'observatoire des paysages, concours photographiques,
- Activités artistiques (land art)...





< Observer le Cirque sur le long terme

Création d'un Observatoire photographique des paysages du Cirque de l'Essonne

- Participer à la connaissance et reconnaissance de l'entité Cirque
- Travailler avec tous les acteurs du territoire pour leur apporter des éléments complémentaires en terme de réflexion pour l'aménagement et le développement du Cirque
- Créer une banque d'images et la mettre à disposition des collectivités et des habitants, etc.
- Analyser les séries photos (animations, exposition, récolte de paroles et d'images du Cirque, reconduction de photos anciennes, etc.)
- Evaluer les modifications suite aux travaux engagés
- Sensibiliser tous les publics aux problématiques du paysage et aux dynamiques d'évolution

Actions à mettre en oeuvre :

- Créer un comité de suivi de l'observatoire du Cirque
- Campagne photos régulières du corpus de photos selon le même point de vue
- Prendre en compte les saisons, les activités, les circulations, etc.
- Créer des «concours» participatifs sur des thèmes renouvelés (ex: l'eau dans le Cirque, les vergers, la biodiversité, etc.)
- Mettre en ligne (@) les images de l'observatoire.



< Les coûts prévisionnels (en première approche)

> Travaux d'urgence (2017) : 90 000 € HT

> Travaux de réhabilitation et de valorisation (2015-2020) : 6 700 000 € HT

Les coûts prévisionnels

- Coût des travaux d'urgence (2014) :

Opérations	Coûts (en HT)
Nettoyage des accotements des voiries, chemins et sentiers	32 000 €
Résorption de la publicité	8 000 €
Réouverture de cônes de vue	10 000 €
Réouverture de chemins et sentiers	12 000 €
Installation de chicanes (enrochements)	3 000 €
Gyrobroyage de friches calcicoles	8 000 €
Réouverture de pelouses calcicoles (chantier de bénévoles)	2 000 €
Total :	75 000 €

> Coût des travaux de réhabilitation et de valorisation (2015-2020) * :

Opérations	Coûts (en HT)
Réhabilitation, nettoyage	1 100 000 €
Travaux écologiques	450 000 €
Travaux hydrauliques	550 000 €
Travaux paysagers + jardins familiaux	2 600 000 €
Travaux d'aménagement	2 000 000 €
Total :	6 700 000 €

* : première approche en attente de validation du plan-programme



< Le calendrier prévisionnel

Juillet à août 2016	Rédaction de la convention de biodiversité urbaine
Septembre 2016	COPIL (validation du plan-programme, présentation de la convention de biodiversité urbaine) Délibération de l'agglomération sur le classement ENS et le PDIPR
Octobre 2016	Réunion de l'Observatoire des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine Délibération du CD91 sur le classement ENS et le PDIPR
Octobre à décembre 2016	Délibération des collectivités sur la convention de biodiversité urbaine
Janvier 2017	Signature de la convention de biodiversité urbaine par le CAUE
Février 2017	Délibération du CD91 sur la convention de biodiversité urbaine
Mars 2017	Démarrage des travaux d'urgence Réunions d'information en direction de la population locale Opération Essonne verte – Essonne propre, chantiers de bénévoles, animations nature Lancement de marchés d'études et de travaux Mise en place de l'observatoire photographique par le CAUE et les associations
2018	Première tranche de travaux de reconquête et d'aménagement
2019-2021	Poursuite progressive des travaux

